



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Agrégation externe

Section : langues de France

Option : breton

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Yves BERNABE, président, et Nelly BLANCHARD, vice-présidente du jury



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Données chiffrées pour l'option Breton	4
3.	Épreuves écrites d'admissibilité.....	6
	3.1 Composition en français sur un programme de civilisation (épreuve commune).....	6
	Le sujet.....	6
	3.1.1 Réflexion générale sur le sujet	6
	3.1.2 Les mouvements du devoir.....	6
	3.1.3 Commentaires sur les copies et conseils méthodologiques.....	10
	3.1.4 Éléments bibliographiques.....	12
	3.2 Commentaire en breton d'un texte littéraire inscrit au programme.....	14
	3.2.1 Format et programme de l'épreuve	14
	3.2.2 Le sujet.....	14
	3.2.3 Les copies	15
	3.2.4 Quelques pistes permettant de traiter le sujet proposé	16
	3.2.5 Bibliographie en lien avec le sujet :	19
	3.3 Traduction	20
4.	Épreuves orales d'admission.....	28
	4.1 Leçon suivie d'un entretien (en breton)	28
	4.1.1 Rappel du programme de civilisation.....	28
	4.1.2 Sujet.....	28
	4.1.3 Remarques sur le dossier documentaire et les leçons des candidats.....	34
	4.2 Explication linguistique suivie d'un entretien (en français)	36
	4.2.1 Question 1	36
	4.2.2 Question 2.....	38
	4.2.3 Question 3.....	38
	4.2.4 Bibliographie pour des notions grammaticales de base appliquées au breton	39
	4.3 Explication en breton d'un texte littéraire	39



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

1. Introduction

La session 2023 de l'agrégation externe des langues de France a concerné les options Breton, Corse et Occitan-langue d'Oc.

Le concours, créé pour la session 2018, est désormais connu et reconnu. Il a trouvé sa vitesse de croisière qui allie la plus grande exigence de qualité à la bienveillance et à l'ouverture d'esprit. La session 2023 a maintenu vivants ces principes. Les candidats ont fourni des prestations écrites et orales que les membres du jury ont reçues avec beaucoup d'intérêt.

Ce rapport rend compte des sujets et de leur traitement par les candidats, et formule des recommandations dont certaines sont déjà bien connues, mais qu'il importe de rappeler.

La quasi-unanimité des candidats à l'agrégation externe des langues de France étant des enseignants certifiés en exercice, le concours externe joue de fait le rôle de facteur de promotion interne. L'ensemble du jury salue le courage des enseignants candidats qui ont affronté les épreuves de ce concours externe avec sérieux et avec un certain talent.

Les analyses et les conseils diffusés par ce rapport sont destinés à un lectorat bien plus ouvert que celui des spécialistes de chaque option ; il est bon que les futurs candidats dans une option aient accès aux réflexions menées dans les autres options, et en fassent leur miel pour leur compréhension des enjeux et des méthodes. Le rapport vise également à rendre perceptibles à tous les lecteurs intéressés, et non exclusivement aux spécialistes ou aux locuteurs de chacune des langues, la cohérence, la complexité et, partant, la richesse des langues et des cultures concernées, regroupées sous l'appellation « Langues de France ».

Nous ne pouvons que souhaiter que ce concours continue de se tenir pour l'émulation intellectuelle qu'il offre, émulation porteuse d'une volonté de formation de haut niveau en méthodologie ("*an tu a zo an hanter eus al labour*" qui signifie le savoir-faire est la moitié du travail), connaissances et compétences des futurs enseignants, et pour nulle autre raison que la qualité de la réflexion et des enseignements.

Nos remerciements vont à l'équipe de direction du lycée Raspail à Paris, qui a hébergé les épreuves orales, et aux services de la DGRH pour leur aide et leurs conseils. Plus personnellement, je tiens ici à remercier les vice-présidents, Mélanie Piricar, Nelly Blanchard, Alain di Meglio et Pierre Escudé pour leur coordination scientifiquement irréprochable et souple des équipes, ainsi que pour le partage serein des principes résolument humanistes qui président à la mise en place de ces concours.

Yves BERNABE, IGESR, Président du jury



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Données chiffrées pour l'option Breton

Ces données doivent être interprétées avec prudence, en raison du petit nombre de candidats concernés.

Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis	Postes offerts
16	6	3	1	1

Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuves	Note moyenne des admissibles	Note moyenne des refusés	Note moyenne tous candidats	Note maximale des admissibles	Note minimale des admissibles
Composition en français	9	6,83	7,92	10	8
Commentaire de texte en Breton	11,33	5	8,17	14	10
Traduction	12,73	12,25	12,49	14,73	11,53
Admissibilité	11,27	8,63	9,95	13,1	10,08

Épreuves orales d'admission

Épreuves	Moyenne des admissibles	Note la plus élevée	Moyenne des refusés
Leçon	11,33	16	9
Explication linguistique	9	12	8,5
Explication de texte littéraire	11	16	8,5



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commentaire sur les épreuves écrites :

Pour 1 poste offert à l'option Breton de cette agrégation, 16 personnes s'étaient inscrites, 6 se sont présentées aux épreuves écrites qui se sont déroulées du 27 février au 1^{er} mars 2023. Tout comme l'an dernier, le jury a noté, pour l'épreuve 1, l'effort d'un grand nombre de candidats à traiter le sujet au prisme de l'ensemble des langues de France ; l'épreuve 2 (littérature) a posé plus de problème quant à la question de l'auto-translation des poèmes à étudier ; pour l'épreuve 3, il note sa satisfaction quant au bon, voire très bon niveau de langue utilisé, dans des traductions complètes.

Les notes des candidats à cette option pour l'épreuve commune (coefficient 2) s'échelonnent de 5,5 à 10/20, ce qui est un éventail plus restreint que les années précédentes, avec 5 copies sur 6 entre 7 et 10/20, autrement dit de niveau moyen. Celles de l'épreuve 2 (commentaire littéraire, coefficient 2) s'échelonnent de 5 à 14/20, dans une amplitude de notes plus grande : 3 copies médiocres à 5/20, 2 copies moyennes à 10/20 et 1 bonne copie à 14/20. Enfin, les notes de l'épreuve 3 (traductions, coefficient 3) sont remarquables : elles vont de 11,45 à 14,73/20, autrement dit que des bonnes copies, voire très bonnes copies.

Le nombre de candidats admissibles a été fixé à 3, avec une barre à 70,59/140 points (environ 10/20), et la moyenne la plus élevée à 92,19/140 points (13,17/20).

Commentaire sur les épreuves orales :

Les trois candidats admissibles étaient présents à Paris (lycée Raspail) les 9, 10 et 11 mai 2023. Ils ont passé une épreuve par jour. Le niveau de breton des candidats étant très bon, c'est sur les connaissances et la capacité à élaborer un raisonnement problématisé, argumenté, étayé que s'est fait la différence entre eux. Si l'épreuve de linguistique (coefficient 4) du premier jour a creusé quelque peu les écarts, les épreuves de leçon (coefficient 4) et de littérature (coefficient 2) des deux jours suivants les ont encore plus marqués. Les moyennes des candidats à l'issue des épreuves orales s'échelonnent de 8,3/20 à 13,8/20.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Composition en français sur un programme de civilisation (épreuve commune) Rapport établi par Muriel Poli, Pierre Escudé et Nelly Blanchard

Le sujet

Écrire l'oral

Vous traiterez de ce sujet en veillant à prendre en compte l'ensemble des langues de France.

3.1.1 Réflexion générale sur le sujet

Les candidats à la première épreuve écrite, commune à l'ensemble des options de l'agrégation externe de Langue de France, ont eu 7 heures pour travailler sur le sujet. Il est court, simple, énigmatique peut-être; les deux mots qui composaient le sujet de la session 2023 devaient aussitôt ouvrir une réflexion sur deux axes. Tout d'abord, évidemment, l'oxymore entre *écrit* et *oral* ; tout autant, les modes de fonctionnement et les contextes singuliers de l'action d'*écrire* vs la réalité et la singularité de l'émergence de l'*oral*. Les candidats avaient à disposition de leur réflexion préliminaire une généreuse bibliographie proposée avec l'édition du programme de l'agrégation: bibliographie commune à la thématique de cette épreuve de civilisation, et bibliographie secondaire propre à chacune des langues de France concernée. Cela servait de rappel pour l'un des attendus fondamentaux de l'épreuve : il s'agit bien de bâtir une réflexion personnelle, argumentée, illustrée par des connaissances qui dépassent le point d'ancrage langagier et culturel dont le candidat est spécialiste, pour problématiser au-delà dans le domaine systémique des langues de France avec leur complexité, leur diversité, mais aussi avec ce qu'il y a de commun dans leur existant et leur histoire. Les candidats ne pouvaient ignorer ce que le programme commun aux options avait rappelé : « La thématique invite à une problématisation qui interroge les langues de France de façon transversale sur le statut et la situation de la littérature orale. » Toute copie qui faisait fi de cette annonce se mettait en contravention des attendus du jury: problématisation; transversalité ; interrogation personnelle sur le statut et la situation de la littérature orale. Les candidats avaient aussi l'occasion d'enrichir leur préparation de l'épreuve par la lecture du rapport de jury de la première épreuve de la session précédente (cf. <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-de-l-agregation-de-3>).

3.1.2 Les mouvements du devoir

En introduction, on pouvait attendre des candidats qu'ils :

- fassent état de la primauté de la langue parlée sur l'écrit, prenant appui sur les études de linguistes de renom, L. Bloomfield (1933) par exemple pour qui à la suite de Saussure « l'écriture n'est pas la langue ; c'est un moyen de la consigner par des marques visibles » ;



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- évoquent le parcours de la mise en texte. La lecture d'auteurs spécialistes des littératures orales, comme Alain Ricard (2011) aura permis d'éclairer la question du « processus qui, à partir de discours durables et traçables, produit des textes » ;
- situent précisément la « littérature orale » dans l'ensemble plus vaste de la tradition orale (on pense aux travaux de M. Simonsen, 1994 ou de L.-J. Calvet, 1997) ;
- s'expriment sur la paternité de la formule oxymorique « littérature orale » : d'Alexandre Moreau de Jonnès (1834) à George Sand (1858), immortalisée par le folkloriste Paul Sébillot (1886), et sur les débats engendrés par les multiples tensions qu'elle implique. Ainsi, on pouvait rappeler les travaux de Paul Zumthor (1983), notamment, sur ce concept, et la distinction à faire entre oralité première, oralité seconde, néo-oralité, et aborder la critique de la forme féconde d'*oraliture* par l'écrivain occitaniste Ph. Gardy pour lequel l'oraliture est « un leurre » qui permet « d'énoncer conjointement la coupure fondatrice et la fonction de suture faussement, mais fortement consolatrice » entre une forme écrite (seule légitime dans un rapport de pouvoir et d'autorité ?) et une forme orale (qui exprime toujours la réalité de communautés à qui l'on dénie toute légitimité de parole) (Gardy, 1987, 517). De fait, la notion d'oraliture qui ne pouvait pas ne pas apparaître au centre des réflexions des candidats, servait précisément à rendre compte du caractère hybride des manifestations qui tiennent, par certains aspects, de l'oral et, par d'autres, de la littérature et qui de nos jours restent communément liés au contexte antillais (P. Chamoiseau, J. Bernabé, R. Confiant, 1989).

Une fois le cadrage posé, le candidat devait être en mesure de produire une réflexion problématisée et argumentée, axée tout d'abord sur les modalités et les enjeux de la littérisation des genres oraux, avant de présenter quelques-unes des formes modernes de la parole traditionnelle et estimer en quoi elles répondent aux besoins et aux aspirations de la société d'aujourd'hui. Malheureusement, peu de copies ont su, à ce stade, répondre à cette exigence méthodologique, qui nous semblait à tout le moins indispensable à une production de qualité.

Dans la première partie, il s'agissait de poser comme préalable que l'oral, contrairement à l'écrit, est caractérisé par son caractère informel et sa capacité à impliquer un auditoire. Pour le travail qu'ils ont effectué sur les caractéristiques de l'oral, la position des sociolinguistes (qui, depuis les années 60 aux Etats-Unis et depuis les années 80 en France, reconnaissent la validité à la fois de l'aspect écrit et de l'aspect oral de la langue), devait être considérée de manière à poser les bases de la dynamique variationnelle (Gadet, 1996). Les anthropologues aussi, J. Goody (1987) par exemple, se sont intéressés à la tradition orale, montrant qu'elle fait l'objet d'une création continue. Ils ont acté que la transmission orale dans les sociétés ne possédant pas l'écriture permettait des ajustements à l'infini, laissant une plus grande place à l'imagination et à la créativité. La créativité des conteurs notamment, qui modifient leur récit en fonction de l'auditoire et de la situation sociale du moment, est mise en évidence par Goody. Plusieurs candidats ont su prendre appui sur ces dernières références, en les utilisant de façon pertinente, c'est à noter.

Se pose alors rapidement la question de la fidélité à la source orale, que certains candidats ont illustrée à travers le cas martiniquais de Félix Modock, le « conteur écrivant » (1924). À l'inverse de ce cas isolé de l'informateur « maître à la fois de la parole orale et de la parole écrite », il arrive que certains collecteurs (J.-F. Bladé, en Gascogne, 1867 et F.-M. Luzel, en Basse-Bretagne, 1870) déploient la non-réitérité des récits, stigmatisant la personne-ressource, bien souvent analphabète qui « se met en scène » ou livre des « détails prolixes et inutiles ». Concernant la circulation des répertoires oraux, la



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

question des variantes a toujours été prégnante. C'était déjà le cas à l'époque des principaux recueils de contes traditionnels d'Europe (Ch. Perrault, H.C. Andersen et J. & W. Grimm), effectués entre le XVII^e et le XIX^e siècle. La multiplicité des versions, selon l'époque, le conteur, son public, les particularismes régionaux etc. a engendré les études sur les contes-types. Outre les travaux de V. Propp, d'A. Aarne et de A.-J. Greimas dans ce domaine, les candidats pouvaient se référer à la remarquable entreprise du folkloriste Paul Delarue, mise en chantier après la seconde guerre mondiale: *Le conte populaire français - Catalogue raisonné des versions de France*, continué à sa mort par M.-L. Tenèze. Il est à déplorer que très peu des candidats ont été en mesure de mobiliser ces références. Toutefois, un candidat a pu opportunément relever que, dans la tradition corse, Mathée Giacomo Marcellesi (1989), fait le choix explicite d'avertir le lecteur dès le titre, *A Cinnaredda corsa*, de la typicité de l'histoire qu'elle a recueillie par rapport aux centaines de versions de « Cendrillon » répertoriées dans le monde.

De la même façon, les candidats auraient pu utilement explorer la variabilité du registre qui est étroitement liée à la pratique sociale de la transmission (D. Fabre, 2002) : elle change en fonction de l'orateur et du contexte. Les nourrices de Perrault, les colporteurs des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, les bergers en Corse comme en Catalogne (fin XIX^e siècle - début XX^e siècle), assurent leur rôle de « passeurs », soit via la technique de la mémorisation (y compris quand il s'agit de haute littérature), soit via un support imprimé lorsqu'il leur est connu. Sur ce point précis du passage de la société orale à la société écrite, J.-M. Privat (2019) dénonce, dans sa notice du livre de Furet & Ozouf (*Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry, 1977*), les dommages d'une « politique d'acculturation généralisée à l'écrit » et son « coût culturel » sur une France rurale arrachée à sa culture orale.

Globalement, l'examen du patrimoine oral immatériel implique qu'on l'appréhende à l'aune des conceptions littéraires et artistiques des auteurs successifs et de leur culture d'origine. Cette dimension a majoritairement échappé aux candidats. Peu de copies ont su pointer et illustrer comment certaines performances orales constituent l'expression d'une communauté précise et identifiée. Les aspects historiques et socioculturels impactent la création et sous-tendent la re-création éventuelle de l'auteur. L'un des exemples les plus significatifs est celui des frères Grimm (*Contes de l'enfance et du foyer*, 1812) et de leur projet nationaliste de promotion de la culture allemande. Loin d'avoir fidèlement retranscrit de vieilles légendes populaires, ils ont construit la langue des contes pour lui donner un ton propre, une unité. Comme les contes, la musique traditionnelle est soumise à la créativité de l'artiste et à l'influence politique et socioculturelle d'une époque. L'authenticité des *gwerziou*, complaintes bretonnes, recueillies au titre de la tradition orale, a posé question aux chercheurs, d'autant plus que le succès de la *gwerz* sur l'auditoire dépend largement de sa dimension poétique. La composition de ces textes n'a-t-elle pas été influencée par des modèles savants ? Y. Le Berre (2013) y répond en partie, arguant que le genre « (...) s'est fixé dans sa forme moderne à une époque où la culture orale était encore très prégnante dans le milieu social décrit (petite noblesse rurale), mais où la culture écrite avait déjà commencé aussi à se répandre. Donc, pour ce qu'on en sait, entre le XV^e et le XVII^e siècle. »

Dans un second temps, il s'agissait d'examiner les nouvelles formes de l'oralité, apparues avec les technologies de la communication et la mondialisation, et d'apprécier dans quelle mesure elles donnent une nouvelle jeunesse au patrimoine immatériel traditionnel.

Le matériel d'enquête a beaucoup évolué depuis le collectage de ceux qu'on a nommés "traditionnistes", "folkloristes", "provincialistes" ou "régionalistes" (A.-M. Thiesse, 1983). En effet, depuis la fin du XIX^e



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

siècle, les collecteurs professionnels ou amateurs ont bénéficié de l'évolution des techniques en termes d'enregistrement, de transcription, d'archivage durable et de visibilité, passant entre autres du phonographe aux enregistreurs numériques. L'une des principales avancées se situe dans le domaine très chronophage de la transcription. Dès la fin des années 80, la technologie n'a cessé d'assister les chercheurs sur le plan de la constitution de bases de corpus oraux, consignés depuis les travaux du GARS de Claire Blanche Benveniste notamment, selon des règles de transcription normées. L'objectif de l'enquêteur de terrain est de présenter le discours de manière claire et immédiatement accessible à l'interprétation, sans perdre de vue qu'au moment de l'analyse, le support audio ou vidéo original demeure primordial par rapport à la transcription, limitée au rôle de pense-bête. Aujourd'hui, les logiciels de reconnaissance automatique de la parole sont capables de réaliser une transcription audio en quelques minutes, allégeant considérablement le travail des enquêteurs. Dans un article de 2020, des chercheurs annonçaient : « Le traitement automatique de la parole commence à réaliser son fort potentiel pour la documentation des langues en danger. » Concrètement, la révolution n'est pas au rendez-vous concernant les langues régionales, même si de nombreux laboratoires universitaires œuvrent en ce sens. Nous sommes néanmoins convaincus que la transcription de la parole constitue une dimension essentielle de la documentation linguistique et ethnographique, en particulier s'agissant de langues et civilisations à tradition orale."

En effet, dans la continuité des fonds d'archives constitués, comme celui issu des séries d'enquêtes du MNATP (fondé en 1937 par G.-H. Rivière), depuis les années 80 et aujourd'hui encore, différents chantiers universitaires, associatifs ou territoriaux (laboratoires, centres de recherches, médiathèques, musées etc.) sont consacrés à la valorisation des langues et cultures régionales. Une fois indexé et visible, le patrimoine glané passe au statut d'œuvre dans le domaine public et bénéficie du statut d'inaliénabilité. Une branche de réflexion pouvait là encore traiter de la distinction de représentation de ce matériau qu'on le nomme *folklore* ou qu'on l'étudie sous l'angle de *l'ethnolinguistique*. De cette représentation, et de cette transmission de savoir, peut émerger ou non légitimité et valeur dans l'échelle des réceptions.

Parallèlement à ces considérations méthodologiques et juridico-techniques de valorisation du matériau de terrain, la question artistique se pose aussi : celle de l'émergence de la néo-oralité, véhiculée par les nouveaux médias. Quelqu'un a dit « Hier on transmettait, aujourd'hui on diffuse ». Sur fond ancien, des artistes modernes profitent des réseaux sociaux et du multimédia pour s'exprimer et accéder à d'autres cultures. Parmi les pratiques modernes, celle du néo-contage apporte un éclairage nouveau au rapport entre oral et écrit, si l'on considère que le conteur moderne tire son répertoire de sources écrites éclectiques, à la différence du conteur classique qui transmet ce qu'il a puisé inconsciemment et oralement dans sa culture d'origine. L'acte illocutoire du conteur moderne est composite, davantage influencé par l'emploi de l'écrit. Le néo-contage est né d'une volonté de perpétuer et de réinventer une coutume de contage à la veillée en perte de vitesse après-guerre. Démocratisée à partir des années 80, cette activité répond, souvent en contexte urbain, à un besoin éducatif et au-delà à une recherche de cohésion sociale. Sur ces derniers points, les candidats se sont presque exclusivement limités aux aspects relatifs aux formes les plus récentes d'expression orale, en occultant les dimensions historiques et méthodologiques du recueil et du traitement du matériau. Cela leur a été préjudiciable.

Nous pourrions être tentés de céder à l'idée d'une aliénation de l'écrit, véhiculée dans le roman de P. Chamoiseau, lorsque le héros Solibo Magnifique affirme : « Écrire, c'est comme sortir le lambi de la mer pour dire : voici le lambi ! La parole répond : où est la mer ? » L'écrit et l'oral sont souvent pensés en termes de concurrence. Pourtant, nous savons bien que dans la réalité, l'oral peut présenter des



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

caractéristiques de l'écrit, et l'écrit peut présenter des caractéristiques de l'oral. Il faut déplorer que les candidats, à quelque exception près, aient ignoré cette dernière dialectique qui sous-tend fondamentalement le sujet. Le futur enseignant devra d'ailleurs véhiculer en classe cette idée de continuum, lorsqu'il demandera aux élèves de mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.

3.1.3 Commentaires sur les copies et conseils méthodologiques

Pour rappel, l'épreuve de composition, commune aux candidats des trois options ouvertes cette année (breton, corse, occitan), est à rédiger en français, elle dure 7 heures et compte pour un coefficient 1. Elle porte sur un programme de civilisation, intitulé « Les langues de France et la littérature orale d'hier à aujourd'hui : conservation, diffusion, création », et soulève des problématiques communes aux langues de France, relevant de la sociolinguistique, de l'histoire et de la culture au sens large.

Les critères de notation retenus pour la correction sont les suivants :

- Problématisation du sujet : approche réflexive, interrogation sur les enjeux du sujet ; (une copie, par ailleurs longue de 32 pages, qui commence par une torsion sémantique - « verba manent » - ne laisse rien présager de bon à ses lecteurs : une accumulation de noms, de titres, un bric-à-brac argumentatif, ne remplacent pas l'étude minutieuse et analytique du sujet, et donc sa problématisation. Peut-être le raccourci – « verba [volant, scripta] manent » veut-il rendre compte du projet même de l'écriture de l'oral : que les paroles restent ? mais là, on aurait un subjonctif (maneant), ce qui n'est manifestement pas le cas...)
- Cohérence de l'organisation de la composition (Au cœur d'un développement, les alinéas servent à montrer que l'on passe d'un point d'argumentation à un autre. Les sauts de ligne aident le lecteur à comprendre où se situe l'avancée de la réflexion et ce que sont les grandes parties de la dissertation. Une introduction ne développe pas.)
- Qualité de la réflexion : précision et diversité des savoirs et des sources, ouverture du champ, sens de la nuance, capacité à dégager différences et ressemblances ; le jury est prêt à croire le candidat, encore faut-il argumenter : ainsi, on ne saisit pas pourquoi « la fixation orthographique rend plus difficile encore la transmission des traditions orales » ; ou encore cette assertion : « l'écriture occitane se perd peu à peu jusqu'à Mistral. » Est-ce « l'écriture » ou la *graphie* qui « se perd » ? ; ou enfin celle-ci « la bible (sic) en basque, véritable pied de nez à *Villert-Cotterets (1539) » [qu'un autre candidat place au 15^e siècle] : la confusion entre le registre administratif, la connaissance des diverses autorités politiques du temps – la Navarre ne dépend pas du royaume de France - et les enjeux du développement de la pastorale écrase toute saisie des réalités historiques et empêche toute construction argumentative. « Rapidement après les débuts de l'imprimerie, Larade [édite à Toulouse] en 1607 » un recueil parémiologique »: attention ! L'imprimerie naît en 1475 à Toulouse...
- Qualité de la langue et de l'expression : se relire permet de réduire au maximum les erreurs qui émaillent certaines copies et sont indignes du niveau de ce concours : et comme le remarque un candidat : « l'orthographe n'est pas encore *stabilisé ». Qu'on en juge : *l'hébreux ; *courrir le risque ; des *bouversement rapides dont on peut *supposé ... ; *coloquial ; *koiné ; sont *collecté les contes ; tous ces *support ; que les actes soient *rédigé ; le *concil de Trente ; a *capela ; l'espace *priviléger de l'oralité ; esclavage *abolit ; vie *rural ; *receuils ; *Ivanohé ; Guillaume *le Maréchal ; *Mythologies* de Lévi-Strauss – non, c'est Barthes - quand il n'est pas écrit *Lévy-Strauss...). On rappellera également qu'il faut *souligner* les titres d'œuvres.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

- Traiter de toutes les langues de France (ou de plusieurs d'entre elles) ;
- Interdisciplinarité : histoire, ethnologie, ethnoлингistique, sociolingistique, littérature... (mais attention ! la multiplication des références, parfois tous azimuts, ne fait pas la réflexion et parfois la dessert). En outre, certaines copies font de l'à-peu-près, ou posent comme acquises des vérités qui n'en sont pas : « A partir du Moyen-âge, les autres langues que le français vont se pratiquer à l'oral... » ; « la croisade des Albigeois au XIVème siècle ... » ; « les aristocrates lettrés comme Denis Diderot... » ; les troubadours deviennent ici des « amuseurs de cour » ;

Les notes des copies de cette année, toutes options confondues, vont de 1 à 14 sur 20. Quatre lots peuvent être distingués : les copies pour ainsi dire "blanches" dans lesquelles le traitement du sujet n'a pas été fait ; les copies comportant un ou plusieurs gros défaut comme les copies faibles en contenu, fautives dans la forme, axées sur une seule langue, et/ou copies hors-sujet ; les copies moyennes contenant quelques idées, mais pas suffisamment bien problématisées et organisées (trop descriptives), ou comportant de nombreuses approximations et propos caricaturaux ; les bonnes copies ayant plusieurs qualités d'organisation, d'argumentation, d'étayage à partir de plusieurs langues, de rédaction.

Suivant les critères établis par les membres du jury, les notes des copies ont été particulièrement valorisées lorsque les candidats ont su étayer leurs propos à partir d'exemples de toutes ou, du moins, de plusieurs langues de France et/ou lorsqu'ils ont assumé l'interdisciplinarité en croisant des approches historique, ethnologique, sociolingistique, littéraire notamment. Parmi les idées fortes ou intéressantes relevées dans les copies, on peut noter l'approche du lien écrit-oral comme processus d'acculturation ; la circularité des influences entre les créations orales et écrites ; les figures du collecteur, ses méthodes et ses objectifs ; les motivations sociales, politiques, idéologiques, techniques... qui conditionnent les mises à l'écrit ; la nature même des ethnotextes ; la question des choix de graphies, celle de la graphie oralisante ; la notion de performance englobant le texte, la gestuelle, les attitudes et traits du visage, le contexte etc.

A contrario, certains points faibles ont fait particulièrement baisser les notes. C'est le cas des copies qui ont traité de l'oralité en général (il s'agit ici de respecter le cadre du programme qui parle de littérature orale), de celles qui ont dressé un simple panorama non-problématisé, de celles qui ont accumulé des opinions communes ou clichés (allant de l'approximation au manque de nuance et jusqu'au propos fautif ou au contre-sens), et celles qui, hors-sujet, ont profité du devoir pour développer une défense des langues de France. Parmi les approches hors-sujet ou les propos caricaturaux, on peut relever les exemples suivants : traitement de l'oralité de l'humanité en général ; trop longs développements sur le CECRL, la pédagogie et les concours de recrutement des enseignants ; l'écriture serait "fasciste" et dépoétiserait le monde, serait synonyme de matérialisme et de pouvoir (vs oralité = poésie, identité).

Enfin, le jury a grandement apprécié dans un certain nombre de copies une réflexion de qualité, bien bâtie et présentée, dans une langue élégante et claire, ornée d'illustrations personnelles. « Écrire l'oral, c'est un oxymore et un pléonasme » commente en introduction un candidat, ce qui fera ici les deux premières parties de son développement. Une troisième partie renverse une échelle de valeurs que l'on croit posée : l'écrit fixe la parole, cette fixation renvoie à la mort tandis que la parole orale est vive, vivante. L'oralité éveille un autre concept, plus récent, celui d'*auralité* - partant du principe qu'il n'y a « pas de voix sans oreille », et développant de ce fait une sociabilité dynamique - qui lorsqu'il a été employé l'a été de manière intelligente et perspicace. Il avait éveillé également la notion contemporaine



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

d'orature – « ensemble du patrimoine qui se transmet de bouche à oreille sans recours à l'écrit, des formules les plus brèves (huchements, cris de guerre, vireslangues, proverbes etc.) ». Un autre candidat, posant la problématique sur l'oxymore du sujet, étudie d'abord de quelle manière l'écrit s'empare de l'oral, avançant notamment sur les questions du collectage et de la conservation, avant de dégager les tensions de ce « défi pluriel et compliqué » qu'est l'écriture de l'oral. Une réflexion est lancée à ce point d'avancée par un autre candidat sur la distinction entre folklore et ethnolinguistique, reprenant le débat entre les auteurs des Atlas linguistiques issus du discours fondateur de Gaston Paris en 1888 et les tenants du *Wörten und Sachen* : collecte-t-on mots et isoglosses comme un herbier, ou fait-on émerger des populations parlantes le langage qui dit les choses qui peuplent leur quotidien ? Le collectage écrase-t-il et réifie-t-il les locuteurs de langues marginalisées ? Ou bien au contraire, fait-il émerger la particularité d'une culture singulière, irremplaçable, qui rend le monde mieux habitable puisque plus humain ?

Une troisième partie ouvrait sur l'analyse des « bénéfices d'une telle démarche [celle d'écrire l'oralité] pour les langues de France et leur avenir ». Le sujet a été ici occasion de réfléchir sur la socialisation de langues exclues historiquement de toute sphère d'officialisation politique, ou encore nées à l'écart de tout écrit fondateur. En ce sens, la citation de Patrick Chamoiseau issue du texte *Le Conteur, la nuit et le panier* (2021, p. 74) était-elle particulièrement pertinente : « Il me fallait continuer l'aventure en français de France, sans bibliothèque créole ou pour le moins faire avec ce qui me semblait le plus proche de moi ... l'oralité » et éclatante était la mise en relation par le candidat avec un autre auteur reconnu d'une autre langue de France, Pierre-Jakez Hélias, dans le *Quêteur de mémoire* (2013, p. 394) : « Comme je ne possédais pas de littérature dans ma langue, il me fallait me rabattre sur la parole. » La question de l'authenticité de la langue est alors posée, par le fait qu'elle soit ou non « fidèlement » retranscrite, qu'elle soit induite par la réalité d'un locuteur – mais qui validera le contenu de ses dires, falsifiables d'autant qu'il s'agit de « sornettes, contes, mythologies » ? - ou qu'elle soit « fabriquée », acquise par le contrat d'une sociabilité communautaire. Un autre candidat encore propose en dernière partie une réflexion aboutie sur la nécessité de l'invention de nouveaux modes de transmission de la parole en langues de France – dans la mesure où elles demeurent privées de canaux officiels. On a alors glissé vers les nouveaux supports de transmission, et proposé pour la période numérique, le terme d'*oralitube*.

Les meilleures copies ont su allier à une problématisation claire une argumentation bien articulée, illustrée par des connaissances riches et précises : la maîtrise d'une bonne méthode de dissertation a été au service d'une pensée qui sait allier le travail d'analyse d'un sujet donné à une réflexion sur les enjeux des langues de France et les cultures qui leur sont attachées.

3.1.4 Eléments bibliographiques

- Bloomfield L., *Language*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1933.
- Calvet L.-J., *La tradition orale*, coll. Que sais-je, Paris, PUF, 1997.
- Fabre D., « Vivre, écrire, archiver », *Sociétés & Représentations*, vol. 13, no. 1, 2002, pp. 1742.
- Gadet F., « Une distinction bien fragile : écrit/oral », *Travaux neuchâtelois de Linguistique*, (25), 1996, 13–27. [<https://doi.org/10.26034/tranel.1996.2602>]
- Gardy Ph., « Tradition occitane et passage à l'écriture : l'obsession de l'oralité », in M.-M. Jocelyne Fernandez-Vest (dir.), *Kalevala et les traditions orales du monde*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, 511-522.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Giacomo Marcellesi M., *Contra salvatica : légendes et contes corses de Corse du Sud*, Aix en Provence, Edisud, 1989.
- Goody J., *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, trad. de l'anglais par Claire Maniez ; coordination par Jean-Marie Privat, Paris, La Dispute, 2007.
- Le Berre Y., « Rhétorique des *gwerziou* », *La Bretagne Linguistique*, 17 | 2013, 141-160.
- Moreau de Jonnés A., *Statistique de l'Espagne: Territoire, population, agriculture, industrie, commerce, navigation, colonies, finances*. Imprimerie de Cosson, 1834, VIII-318 p.
- Privat J.-M., « Société orale – société écrite », *Pratiques*, 183-184 | 2019
[<http://journals.openedition.org/pratiques/6817>; DOI : <https://doi.org/10.4000/pratiques.6817>]
- Ricard A., *Le sable de Babel : traduction et apartheid*, Paris, CNRS Éditions, 2011.
- Sand G., *Légendes rustiques*, dessins de Maurice Sand. Paris, A. Morel et Cie, 1858, VI-48 p.
- Sébillot P., *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, Paris, J. Maisonneuve, 1881, p. I-401.
- Simonsen M., *Le conte populaire français*, coll. Que sais-je, Paris, PUF, 1994.
- Thiesse A.-M., « La littérature régionaliste : Préhistoire de l'ethnologie française ? », *Bulletin de l'Association française des anthropologues*, n°12-13, septembre 1983. Ethnologie de la France. pp. 36-45.
- Zumthor P., *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil, 1983.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

3.2 Commentaire en breton d'un texte littéraire inscrit au programme

Rapport établi par Mannaig Thomas et Ronan Calvez

3.2.1 Format et programme de l'épreuve

Cette épreuve, d'une durée de 7 heures, est un commentaire en breton portant sur le programme de littérature du concours. Elle s'appuie, pour cette session, sur les quatre œuvres suivantes :

- Kerenveyer François-Nicolas Pascal (de), *Ar farvel göapaër*, [≈ 1750-1760], édition critique par Ronan Calvez, Brest, CRBC, 2005.
- Pronost Per, *Annaik. Lili ha Roz-Gouez*, Brest, Derrien/Gadreau, 1902.
- (accessible à l'adresse suivante : [https://br.wikisource.org/w/index.php?title=Restr:Pronost I. Annaik II. Lili ha Roz Gouez.djvu &page=5](https://br.wikisource.org/w/index.php?title=Restr:Pronost_I._Annaik_II._Lili_ha_Roz_Gouez.djvu&page=5))
- Hélias Pierre-Jakez, *A-berz eur béd all : D'un autre monde*, [1964-1990], Limoges, LambertLucas, 2012.
- Kervella Goulc'han, *Dre ar prenestr*, Lannuon, Al Liamm, 2006.

3.2.2 Le sujet

Le sujet était composé de trois poèmes en versions bretonne et française tirés des œuvres poétiques complètes de Pierre-Jakez Hélias : *A-berz eur béd all – D'un autre monde* et était accompagné d'une consigne invitant les candidats à procéder à un commentaire prenant en compte l'ensemble des textes – en breton comme en français – et précisant que Pierre-Jakez Hélias en est, à la fois, l'auteur et l'autotraducteur.

Cette spécificité du sujet a été prise en compte dans le barème de correction: une copie laissant de côté l'ensemble des textes en français ne pouvait être considérée comme traitant le sujet dans sa totalité : un développement sur la question de la traduction littéraire était l'une des composantes nécessaires à la réflexion des candidats. Le barème de correction s'appuyait dès lors sur les éléments suivants :

- correction de la langue et qualité de l'expression
- problématisation et structuration de la démonstration
- qualité de l'argumentation et des références théoriques en littérature
- connaissance de l'œuvre, de l'auteur et de l'histoire littéraire ainsi que de références variées dans et hors du cadre breton
- prise en compte de la totalité du sujet, à savoir l'ensemble des œuvres proposées.

Compte tenu du sujet, une explication linéaire n'était pas envisageable, il fallait nécessairement opter pour un commentaire composé, une option qui a été choisie par presque tous les candidats.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

3.2.3 Les copies

Six candidats ont composé pour cette épreuve dont les notes s'échelonnent de 5/20 à 14/20 et laissent apparaître deux groupes nettement distincts : trois candidats ont obtenu une note sous la moyenne, et trois autres candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Les bonnes copies de cette session l'étaient en raison de la correction de la langue et de la proposition de pistes d'analyse pertinentes s'appuyant sur des exemples précis tirés des poèmes.

- Un candidat, par exemple, s'est appuyé sur ce sujet et les textes proposés pour rendre compte de l'ambition littéraire d'Hélias en langue bretonne (« Ober eus al lennegezh vrezhonek ul lennegezh gant un L bras. »)

- Un autre s'est interrogé, à partir du contenu des trois poèmes, sur la question de la liberté de l'individu (« padal e c'hall pep hini ober e zibaboù evit klask e frankiz. »). Cette piste n'a pas été suffisamment exploitée, mais elle aurait pu permettre une réflexion sur la liberté du poète dans le choix – ou non – de sa langue d'expression et joindre ainsi dans l'analyse à la fois le fond des poèmes tout autant que leur forme.

Plus globalement, ces bonnes copies ont cherché à comprendre où le sujet pouvait les amener sans nécessairement vouloir plaquer ce que les candidats pensaient savoir – voire pensaient tout court – d'Hélias et de son œuvre. En effet, son œuvre poétique contraste avec le reste de sa production littéraire et ne peut être analysée avec la même grille de lecture que d'autres œuvres telles que *Le Cheval d'orgueil*, par exemple, pour citer son œuvre la plus célèbre. De manière générale, le jury ne pouvait qu'inciter les candidats à s'appuyer largement sur les textes proposés afin d'éviter une dissertation générale sur Pierre-Jakez Hélias. La durée de l'épreuve (7 heures) permettait de le faire et laissait le temps de comparer dans le détail les poèmes dans leurs deux versions. Quelques remarques concernant, par exemple, l'utilisation des points d'interrogation, celle des pronoms « tu » et « vous » dans les textes, de même que la problématique de la proximité dans la traduction, ont ainsi été mises en évidence par les candidats.

Les points négatifs rencontrés dans les copies, hormis une analyse souvent insuffisamment approfondie, se voient surtout dans le registre de langue et la forme de l'exercice. Nous encourageons les candidats se préparant à l'agrégation à s'investir dans une formation linguistique et littéraire rigoureuse, mais également à se référer aux rapports des années précédentes, notamment en ce qui concerne les interpellations aux correcteurs. « Feiz ! » ; « Ya, 'mit-hu » ; « Heliaz, an Heliaz... » : ces quelques exemples, trouvés essentiellement dans une copie cette année, révèlent un registre de langue mal calibré par le candidat ou la candidate pour une copie d'agrégation.

Par ailleurs, si une formulation telle que « *A-raok reiñ ma soñj war ar barzhonegoù zo da vout studiet...* » [« Avant de donner mon avis sur les poèmes à étudier... »] relève peut-être de la simple maladresse dans l'annonce du plan, on pourrait y voir également une ambiguïté quant au sens de l'exercice proposé : il s'agit bien d'une analyse et non de l'expression d'une opinion.

La langue des copies était globalement correcte et agréable à lire. Quelques erreurs d'accord sujet-verbe telles que « *Jakez Kroc'hen ha Gwilhou Vihan a c'hoarient...* » restent toutefois à corriger. La maîtrise des outils de l'analyse littéraire et des figures de style pourrait également faire l'objet d'une meilleure préparation de la part des candidates et des candidats. Hormis le fait qu'ils permettent d'entrer



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

pleinement dans le texte, l'analyse des figures rhétoriques et de la versification (ce qui a été fait de manière convaincante par un candidat notamment) peut constituer un point d'appui pour l'analyse, à condition de ne pas les confondre : une métaphore n'est pas une parabole.

Pour des conseils formels sur le commentaire de texte littéraire, nous conseillons aux candidats de se référer aux rapports établis les années précédentes¹.

3.2.4 Quelques pistes permettant de traiter le sujet proposé

En plus des trois poèmes proposés en breton et en français, la consigne guidait les candidats vers la question de la traduction et, plus spécifiquement, dans le cas de Pierre-Jakez Hélias, celle de l'autotraduction et donc ce qui peut inciter un poète à traduire ou à adapter dans une autre langue ses propres poèmes. Sur quels enjeux reposent les traductions/adaptations de ses propres poèmes ?

Pour quelle(s) raison(s) un poète fait-il ce choix ?

Le poème n° 2 (les textes étaient présentés chronologiquement sur le sujet), *An dirochedet / Le déchemisé*, pouvait servir de point de départ, à partir de la métaphore de la chemise, à une réflexion sur les langues, et plus spécifiquement, sur les langues qu'un poète (le barde celtique du poème, en l'occurrence mais, par extension, tous les poètes) peut avoir à sa disposition. Le cas de Pierre-Jakez Hélias est ici justifié puisqu'il présente la spécificité, comme quelques autres écrivains et écrivaines de langue bretonne – pas si nombreux –, d'avoir écrit/traduit dans les deux langues (Hupel, 2015). Le poète compare les avantages et inconvénients de celui qui n'a qu'une seule langue et de celui qui en a deux : qui a deux langues à sa disposition « peut changer de chemise aussi souvent que besoin est. Mais aucune d'elles ne peut sentir son odeur à lui tout à fait. » [... *hennez zo gouest da jeñch roched ken aliez hag ezomm. Ne zeu hini ebed outo, avad, a-benn da beurgas e hwez dezañ seh ha glaz.*].

Hélias a « deux chemises » à sa disposition, il les a portées dans toute son œuvre et notamment dans son œuvre poétique. La poésie est un genre qu'Hélias a pratiqué dès les années 1950 dans un va-et-vient constant entre les deux langues et selon des modalités diverses : versification, plus ou moins classique, ou prose poétique. S'il y adopte une langue relativement courante, du point de vue du vocabulaire à quelques exceptions près, ce n'est pas pour autant une poésie facile d'accès en raison de la construction, des figures de style et de l'art poétique lui-même. Son œuvre poétique se distingue en cela d'autres œuvres plus accessibles à un large public tel que *Le Cheval d'orgueil* ou son théâtre social, également publiés dans les deux langues. Même si la portée de son théâtre dépasse largement la situation bretonne, celle-ci sert souvent de décor, ce qui n'est pas nécessairement le cas de sa poésie, qui, comme dans le premier texte proposé, est plutôt une interrogation sur le sens de la liberté.

Ainsi dans *Frankiz / Liberté*, Hélias rend-il hommage à Paul Éluard et à son poème probablement le plus célèbre (souvent appris par cœur par les élèves des écoles) : *J'écris ton nom*. Trente ans après la publication du poème d'Éluard – qui avait été rédigé dans le contexte troublé de la Seconde Guerre mondiale –, Hélias fait ici entendre une réflexion sur la liberté dans un contexte très différent. Alors qu'Éluard revendique, dans un poème engagé en faveur d'une liberté qu'il craint de voir disparaître concrètement sous ses yeux, Hélias s'interroge sur le même thème de manière beaucoup plus

¹ Par exemple, Rapport sur l'agrégation externe de Langues de France, option breton 2021. Épreuve de commentaire d'un texte littéraire, p. 8,

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources>, ainsi que ceux des autres options.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

personnelle et introspective. Le lecteur peut entendre un double écho entre les versions bretonne et française d'Hélias mais aussi avec le début et la fin du poème d'Éluard : « Ne skrivan ket hoh ano war ar voger » (*Frankiz*, v. 1) / « Je n'écris pas ton nom sur les murs » (*Liberté*, v. 1) / « J'écris ton nom. » (P. Éluard, *Liberté*, v. 4). Les derniers vers se font également écho :

*« Kerkent ha ma stag d'en em zispenn dre m'en em ra,
Frank ha ma 'z eo da nompaz beza,
Ken frank ha me da vont dioutañ.*

*Euz peseurt ano ez eus keal ? »
(*Frankiz*, v. 26-29)*

Dès qu'il commence à se défaire en ce faisant,
Libre qu'il est de ne pas être Autant
que moi de l'oublier.

De quel nom s'agit-il déjà ?

(Liberté, v. 26-29)

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te
connaître Pour te nommer
Liberté.

(P. Éluard, Liberté, v. 81-85)

En convoquant Éluard, Hélias s'appuie sur la double culture qui est la sienne, de même que celle de ses lecteurs engagés dans un dialogue poétique qu'il instaure avec ce poème très célèbre de la littérature française du XX^e siècle.

La thématique de la liberté pouvait être reliée à celle de l'écriture elle-même en s'appuyant sur ce que la liberté peut vouloir dire pour un poète, notamment quant à sa langue d'expression. Hélias décide de ne pas choisir et de s'exprimer en breton comme en français. À l'inverse d'autres écrivains célèbres pour leur pratique de l'autotraduction – Samuel Beckett, par exemple –, Hélias l'applique à des langues dans une situation que l'on pourrait qualifier de « déséquilibrée » d'un point de vue sociolinguistique et sociolittéraire (Grutman, 2015). La différence dans les potentialités de diffusion des deux langues peut constituer l'une des raisons qui pousse un écrivain ou une écrivaine à l'autotraduction. Toucher un autre lectorat – qui reste, somme toute, limité puisqu'il s'agit de poésie –, tout en permettant potentiellement d'accéder au pôle restreint du champ littéraire en langue française. Doit-on y voir un poète tiraillé entre son ambition littéraire (à la fois personnelle, mais aussi son ambition pour la langue bretonne) et la question de son lectorat ? Comment concilier l'ambition littéraire et son objectif de s'adresser à une majorité de bretonnants ? Pour qui écrit-on quand on écrit en breton ? Le cas de Pierre-Jakez Hélias



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

permet de mettre en évidence des questionnements qui ont jalonné et qui jalonnent encore l'histoire littéraire du breton.

La problématique de l'autotraduction ne peut toutefois pas se limiter à la question de la diffusion, elle pose également des questions quant à la langue et la construction même des textes. Hélias a expérimenté tout au long de sa carrière littéraire la mise en parallèle du breton et du français, ainsi que les domaines d'expansion possibles de ces deux langues. Dans *Le Cheval d'orgueil*, comme pour son théâtre, la question de l'autotraduction a été résolue de manière différente. Dans ces œuvres, afin de donner à « entendre » en français des personnages s'exprimant en breton, Hélias a souvent fait le choix des bretonnismes, à savoir des calques lexicaux et syntaxiques entre breton et français, voire à des faux-bretonnismes, qui donnent une coloration particulière aux propos des personnages en français, sans nécessairement s'appuyer sur une phrase en breton.

Même si des éléments s'apparentant aux bretonnismes peuvent être présents, généralement, sa manière « d'habiter les langues » (Mencé-Caster, 2021) dans la poésie est différente. Éluard n'est pas le seul poète convoqué par Hélias. Le « soleil cou coupé » [*Heol e houg trohef*] est une référence à la fin du poème *Zone* d'Apollinaire (paru dans *Alcools* en 1913) qui a été reprise comme titre d'un recueil d'Aimé Césaire publié en 1948. Ce nouvel écho dans la poésie d'Hélias permet de prendre pleinement la mesure de l'ambition qu'il a pour la littérature en langue bretonne, à la fois dans la référence mais également dans sa manière d'aborder une thématique largement abordée par nombre de poètes avant lui, et non des moindres : Baudelaire, en premier lieu.

« *Flamnder eun tan ma tiskouez beza grêt diwarnañ penn da benn, padal ne dôl ket eun elfenn outan er-méz eus e beurgantenn, evel treset gant eur helhier...* [Éclatant d'un feu dont il semble être fait tout entier, mais dont il ne dispense pas une étincelle en dehors de sa circonférence parfaite, comme tracée au compas] : l'importance du visuel et l'expression des sensations rappellent également certains passages du *Cheval d'orgueil* (Thomas, 2009), de même que la lutte entre les éléments qui rappelle un passage où il est question du vent et de la lutte qui se joue entre le vent et la terre. Ces différents exemples, et il y en aurait bien d'autres, montrent que la dimension intertextuelle est à prendre à plusieurs niveaux dans l'œuvre de Pierre-Jakez Hélias : dans les différentes versions de ses poèmes, dans les rappels internes à son œuvre, dans une perspective littéraire plus large par la référence à d'autres œuvres et d'autres auteurs dans d'autres langues, le français, essentiellement.

Expérimenter l'autotraduction constitue pour le poète une exploration poétique en elle-même et pour elle-même. Comme il le fait lui-même, Hélias invite le lecteur à expérimenter la complémentarité des deux langues, bien que ceci semble un peu illusoire (Peytard, 2012, 25) : « le lecteur devra s'appliquer aux deux versions, s'il veut entrer totalement en complicité avec l'auteur » sachant que la langue poétique est celle qui remet aussi tout en jeu, à l'image du barde déchemisé qui se retrouve « le torse nu ».



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3.2.5 Bibliographie en lien avec le sujet :

GRUTMAN Rainier, « L'autotraduction : de la galerie de portraits à la galaxie des langues », *Glottopol*, n° 25, janvier 2015, http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_25/gpl25_01grutman.pdf

HUPEL Erwan, « Le cœur et l'esprit : déchirements et stratégies d'autotraduction chez quelques auteurs bretons », *Glottopol*, n° 25, janvier 2015, http://glottopol.univrouen.fr/telecharger/numero_25/gpl25_08hupel.pdf

MENCÉ-CASTER Corinne, *Pour une linguistique de l'intime. Habiter des langues (néo)romanes, entre français, créole et espagnol*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

PEYTARD Jean, *Écouter / lire Pierre-Jakez Hélias. Parcours d'un autre monde*, Limoges, LambertLucas, 2012.

THOMAS Mannaig, *Pierre-Jakez Hélias et Le Cheval d'orgueil. Le regard d'un enfant, l'œil d'un peintre*, Brest, Emgleo Breiz, 2009.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

3.3 Traduction

Rapport établi par Stefan Moal

Les deux épreuves de traduction proposaient cette année des différences importantes, en termes de genres et d'époque d'écriture. Le niveau des candidats a été très satisfaisant en breton comme en français : peu de fautes, des essais audacieux et ingénieux de traductions etc. Le jury rappelle qu'un texte rimé n'est pas forcément à traduire en rime, surtout dans un temps si court de travail qu'impose le cadre de l'épreuve. Le rapport ci-dessous présente quelques éléments linguistiques erronés trouvés dans les copies et des réflexions sur le niveau de langue, notamment concernant le mystère publié par Luzel en 1863. Les traductions des deux textes ci-dessous ne sont pas à prendre comme des modèles, mais comme de simples propositions. De plus, la traduction de la version est double et fournit, d'une part, la traduction de Luzel lui-même, et d'autre part, une traduction rimée élaborée par le jury.

Disheñvel-bras e oa an div destenn kinniget er bloaz-mañ : an destenn c'hallek a oa un arroudenn eus ul levr nevez embannet (2019), *Par les routes*, gant Sylvain Prudhomme, tra ma oa bet tennet an hini vrezhonek eus ur mister bet dastumet gant Fañch an Uhel hag embannet gantañ e 1863 : *Santez Tryphina hag ar Roue Arzur*. E komz-plaen e oa skrid Prudhomme, hag en doare-skrivañ gallek avremañ, endra ma oa ar pezh-c'hoari brezhonek en e zoare-skrivañ orin, rimet, ennañ klotennoù dibenn.

Kavet e vo amañ dindan pep a ginnig – rak kinnig hepken a vo graet, tamm ebet reiñ ur stumm a vefe an hini nemetañ – eus troidigezh vrezhonek ar skrid gallek gant un nebeud evezhiadennoù war-lerc'h. Heñvel tra a vo graet evit an droidigezh diwar ar brezhoneg, pe dost, rak ar wech-mañ e vo kinniget n'eo ket unan met daou stumm gallek : an eil savet gant Fañch an Uhel e komz-plaen, hag egile gwerzaouet, savet a-ratozh gant izili eus ar juri.

Betek p'emeur ganti : n'eo ket ret d'an dud lakaat klotennoù en destenn troet pa vez klotennoù en destenn orin. Unan eus ar re a oa war ar renk er bloaz-mañ en / he deus kredet ober avat, gourc'hemenoù dezhañ pe dezhi, rak n'eo ket aes ober kement-mañ dindan berr amzer ! (H)e striv zo bet kemeret e kont gant ar juri. Anav d'an holl e ranker en em renkañ a-benn neuze, a seurt ma vo amresis klotenn pe glotenn a-wechoù, pe ma vo eilpenet gerioù zo e-barzh urzh ar frazenn, peotramant c'hoazh ma vanko un troadig bennak er werzenn-mañ'r werzenn.

Uhel-tre e oa live ar c'hopiennoù er bloaz-mañ, ur bam, ar pezh a c'heller bezañ en gortoz da gaout da geñver ur genstrivadeg evel hini an agregadur. Erfin e oar pep hini bremañ, war a weler, ez eo arabat laosker toullou. Kentoc'h e ranker kemer riskloù, kousto pe gousto, ha kement-mañ zo bet graet peogwir n'eus bet kavet toull ebet e kopienn ebet – nemet dre zievezh e ve. Ar pezh a oa nevez er bloaz-mañ a oa ur gopienn bet islinennet enni gerioù zo, diaes gouzout perak ar re-se. Arabat ivez !

Nemet ha ma vefe islinennet ar gerioù-se en destenn orin.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Treñ diwar ar galleg

Troidigezh kinniget :

Kuitaet em boa Pariz evit boulc'hañ ur vuhez nevez. C'hoantaat a raen cheñch aer, war ma holl nerzh. Disevel, adsevel : se an hini e oa ma frogramm a-benn an deizioù ha marteze ar bloazioù da zont. O vont war ma daou-ugent vloaz e oan. Skrivañ a raen levrioù abaoe bloavezhioù. E Pariz e ouien labourat er gêr, sortial, distreiñ d'ar gêr da labourat. Me a yae d'an traoù, an traoù a zeue din. Kejañ a raen gant tud. Tommañ a raen da lod anezho. Karantez a save ennon. Digarantez goude. N'ouzon ket hag-eñ ez a buhez an nen war-draoñ dre natur, da zigentañ en e-unan, dizalc'h, war gantren, kent mont a-nebeudoù d'en em eren muioc'h, da ziazezañ, da sevel tiegezh. Mar bez kont e-giz-se, mont war-gil eo a raen. Mont pell, nebeutoc'h-nebeutañ. War verraat ez ae ma istorioù karantez. War rouesaat. Diaesoc'h e oan da c'houzañv eget diagent. Pe marteze eo me a oa o tont dibasiantoc'h, gant an amzer, divarrekoc'h da gemer preder ouzh ar re all. Ha lizidant e oan deuet da vezañ ? Ha nebeutoc'h e oan desachet gant ar garantez, hepken ? Ne oan ket spontet rak an digenvez. Aviskoazh em eus bet, en digenvez, mareadoù a levenez vras, a bep eil evel just gant mareadoù a dristidigezh vras, met evelkent : dre anien on douget dre vras d'an eürusted. Karout ha doujañ a ran war un dro ar soñj ez eus ul linennad skeud. Harzoù diwelus a dremener dreisto, war-dro kreiz ar vuhez, hag en tu-hont n'eo ket mui dont da vezañ eo a reer : bezañ eo, tra ken. Echu gant ar promesaoù. Echu poellata diwar-benn ar pezh a gredor pe na gredor ket ober warc'hoazh. An dachennad a oa bouedenn ennonp d'hec'h ergerzhout, an digorente e oamp kad da vriata war ar bed-mañ, e anavezomp o ardremez hiviziken. Tremenet eo an hanter eus hon termen. Emañ an hanter eus hon tammig buhez aze, diadreñv, dibunet, o kontañ piv omp, piv omp bet betek-henn, ar pezh omp bet gouest da vrokañ pe get, ar pezh en deus hon doaniet, ar pezh en deus hon laouenaet. Bez' e c'hellomp c'hoazh touiñ deomp-ni hon-unan penaos n'eo ket taolet an here penn-da-benn, warc'hoazh e vimp unan all, emañ c'hoazh da zont an hini ez omp evit gwir – startoc'h-startañ eo krediñ kement-mañ, ha pa zeufe da wir, ez a e spi bevañ d'ar boud nevez-se war zigreskiñ bemdez, eskeud ma ya war greskiñ oad ar boud kozh, an hini e vimp bet bloavezhioù pad n'eus forzh penaos, ne vern petra a c'hoarvezo bremañ. E V. e oan en soñj da ren ur vuhez sioul. Klenk, studius. E sorc'henn eus diskuizh e oan. Eus sklêrijenn. Eus ur vuhez wirionoc'h. E sorc'henn eus herded, eus berusted. Eus ul levr a zeufe en un taol, dindan un nebeud sizhunioù, a-boan. Eus un daredenn hag a vefe amañ a-greiz holl, garedon goude mizvezhioù a basianted. Prest e oan d'he gortoz. Mennozh an drevell a blij din. Bamiñ a ran ouzh kement-mañ : dalc'her krog, dalc'her penn, dalc'her nerzh.

Sylvain Prudhomme, *Dre an hentoù.*

Evezhiadennoù :

Nebeut-tre a fazioù zo bet war-dro ar c'hemmadurioù, an holl anezho pe dost en hevelep kopienn : « va *zaou-ugent vloaz ; « tra ma *gresk » ; « linenn *teñval ». Iskis a-walc'h avat, er ger « ha/g » e vank ar « g » a-wechoù (« *ha ar bleadoù »), pe er c'hontrol emañ eno, met a re (« *hag marteze »). Ret eo diwall gant ar c'hensonennoù doublet : « *diskempen » ma vank un « n », « *frappajoù » ha « laouen-*rann » ma 'z eo bet doublet ar gensonenn er c'hontrol, ha diabeteg. Ouzhpenn an distagadur a zo e kont amañ, ar c'hompren a zo ivez : « ur ran » (glesker) n'eo ket « ur *rann » (lodenn). « Un *nebeut » a dlefe bezañ « un nebeud » peogwir ez a d'ober « nebeudoù » el liester. Lod eus al lostgerioù a zo bet ijinet da vat, pa n'eus ket anezho e brezhoneg : « *digavantus > digavandenn, digavandad » ; « *oueskoni >



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

oueskter » ; « *briatañ > briata » ; pe er c'hontrol e vank al lostger : « an *aheurt > an aheurterezh ». « *En em douiñ » n'eus ket anezhañ e brezhoneg : « touiñ » deor an-unan eo a vez graet. « Sevel tiegezh » eo a vez lavaret, kentoc'h eget « *krouiñ », ha « boulc'hañ ur vuhez nevez », neket « boulc'hañ *e-barzh ur vuhez nevez ». « *Bet e oan kuit eus Pariz » a sinifi ez eo deuet an nen en-dro.

Evit « Destruction, reconstruction » ez eus bet lennet : « distruj, adsevel » meur a wech, padal o deus klasket lod chom tostoc'h ouzh an daouad gallek, sed « dispenn, kempenn » hag a oa madik a-walc'h, met ivez « distrujiñ, *adstrujiñ » ha n'eo ket kenkoulz tamm ebet. « Disevel, adsevel » e oa ar gwellañ amañ moarvat – *disevel* avat, neket *desevel* hag a zo... *disheñvel*.

Evit « les jours et peut-être les années à venir » e oa ret lakaat poell : pe « an deizioù / ar bloazioù », pe « an devezhioù / ar bloavezhioù », hep meskañ an daou stumm. Evit « je travaillais / je sortais / je rentrais » e c'helled ober gant an amzer amdremenet, sur, met mat eo ivez implijañ verboù-skoazell a verk ar boaz : « gouzout » pe « kustumiñ ».

« Chers » e-barzh « certains me devenaient chers » a c'helle bezañ « kar », « nes-kar » pe « karnes », pe « mign » zoken (lakomp) ; ne c'helle ket bezañ « *kaer » na « *ker » amañ avat. Evit « Je tombais amoureux. Je cessais de l'être » ez eus bet lennet « Karantez a vagen. Ne vagen ket mui », hag a oa reizh. « Kavout a raen ar garantez. *Koll a raen anezhi » ne lavar ket ar memes tra koulskoude : ur garantez kollet a c'hell bezañ... aet kuit, kenkoulz all. Nag evit « Ar bik a groge em skouarn. Diskregiñ a rae diouti » : ijin a zo aze, moarvat, met betek pelec'h e c'heller astenn un hevelep dro-lavar bobl ?

Ret eo klask dalc'her da zigemmañ « ma » diouzh « ha / hag / hag-eñ » en islavarennoù goulenn, ha pa yafe ar c'hemm-se da goll, siwazh, e meur a gorn eus Breizh-lzel. Siwazh, ya, rak « goulenn ma vo graet al labour » ha « goulenn hag-eñ e vo graet al labour » n'int ket ur c'hement : an hini kentañ zo un urzh, an eil ur wir goulenn. Sed « n'ouzon ket *ma *heul... » > « n'ouzon ket hag-eñ e heuilh... ». Padal, « si c'est le cas » a vo « mard eo an-dra-se eo / ma eo se eo / ma 'z eo an dra-se », didrubuilh.

Evit « j'étais moins supportable qu'avant » ez eus bet lennet traoù evel « diaesoc'h e veze ober ganin evit kent / startoc'h e oa padout ganin... », reizh o-daou. « Me oa diaesoc'h da *vevañ eget a-raok » a zo ur pezh gallekadur avat : « bevañ unan bennak » a sinifi « magañ unan bennak » e brezhoneg. « Dic'houzañvus » a zo er C'hatolikon (« insouffrable ») ; « *gouzañvapl », avat, n'emañ ket c'hoazh e Geriafurch zoken.

« Prendre soin des autres » a zo bet troet e meur a zoare reizh : « ober war-dro », « teuler evezh », « plediñ gant », « kaout preder ouzh ar re all ». Er c'hontrol, ober gant « *evezhiañ » pe gant « *cherisañ » amañ a oa mont re bell ganti, pe diouzh un tu, pe diouzh an tu all. Er frazenn « étais-je devenu négligent » e c'helle bezañ troet ar ger « négligent » gant « dievezh » pe gant « digas » zoken, lakomp. Tamm ebet gant « *diskempenn » amañ, evelkent. Evit ar frazenn « était-ce simplement que l'amour m'intéressait moins » e oa bet lennet meur a droienn reizh evit an adverb « simplement » : « plaen-ha-plaen, aesoc'h, tra ken, ken simpl ha tra, ken aes ha tra ». E-keñver al live yezh avat, « *ha mat pell zo » n'eo ket dereat amañ. Ha betek p'emaomp gant al live yezh : gwall iskis eo kavout war ar memes kopienn gerioù evel « razas » pe « kaouded » bet implijet gwechall e brezhoneg ar 16vet / 17vet kantved, kichen-ha-kichen gant ar stagell genurzhiañ « lar », modern-tre honnezh, ha rannyezhel (Kerne, evit « que ») : « lar warc'hoazh e vimp unan all ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Evit « une frontière invisible [...] au-delà de laquelle » ez eus bet tro da lenn « *en tu all da behini », ar pezh ne vez ket klevet na lennet nemeur ken e brezhoneg a-vremañ ; « *e-biou *anezhañ » a zo ur fazi : « dreist » a oa dav lakaat amañ, n'eo ket « e-biou », hag « e-biou dezhañ » a vije bet, n'eus forzh penaos. A bep seurt zo bet kavet evit « spéculations » : « en em soñjal diwar-benn », forzh pegen eeun e ve, a oa gwelloc'h eget « sevel kestell war al loar » (gwellweler, sed n'eo ket neptu awalc'h) « *goulakadennoù » (suppositions / hypothèses), « *spurmantadennoù » pe c'hoazh « *brokadennoù jedet ».

« Ce qu'on osera ou n'osera pas demain » : un amzer da zont a zo d'ar stumm dic'hour, sed « a gredor pe ne gredor ket ober warc'hoazh » (pe « a vo kredet ober warc'hoazh pe get »), n'eo ket « a *gredor ober pe ne *gredor ket ober warc'hoazh » en amzer-vremañ. Ret eo lakaat ar verb « ober » er frazenn avat, a-hend-all (« *ar pezh a gredor pe na gredor ket arc'hoazh ») e vo komprenet « croire » ha n'eo ket « oser ». « A *gredimp ober pe get warc'hoazh » ne oa ket gwelloc'h : « nous » hag « on » a vez kemmesket alies e galleg a-vremañ, met « a gredor » hag « a gredimp » zo daou dra disheñvel e brezhoneg, dic'hour a chom dic'hour.

Evit « la moitié de notre terme est passée » e oa ret mont gant « an » hag « eus » : « aet eo an hanterenn eus hon amzer-buhez », « un hanter eus hon amzer a zo paseet », « tremenet eo an hanter eus an termen » : reizh e oa kement-mañ holl. Ha direizh : « tremenet eo *hanter *hon c'houlzad », « tremenet *hanter *an termen ». Ar memes fazi zo bet kavet pelloc'h, gant « la moitié de notre existence est là » : « *hanter *hon buhez », « *hanter *hor bezañs ».

« *Dirollet » pe « *diroll » n'int ket « déroulée » tamm ebet, met « déchaîné, impétueux, sauvage » ha betek « débauché ». Drougintent zo bet moarvat gant ar bommoù « le nouvel être / l'ancien (être) » : direizh « *ar c'hozhiad » amañ eta, koulz hag « *an den kozh », padal e oa reizh « ar boud bet » pe « an hini kent ». Evit « récompense » e oa gwell « gopr » eget « digoll » – « goprig-mat » zo bet lennet ivez – met « *prof » ne oa ket kenkoulz. Erfin, evit rentañ ar frazenn c'hallek « j'ai de l'admiration » e brezhoneg e oa gwelloc'h « bamet on » eget « resped don » pe « ur pezh istim », ha kalz-kalz gwelloc'h eget « *azeulerezh » pe « *ur sell karantezus ».

Troidigezh diglotenn, gant Fañch an Uhel e-unan :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE VALET DE CHAMBRE.

Avant de partir, je voudrais vous dire, si vous le permettez, un mot, secrètement : je voudrais apprendre un de vos secrets, et si vous me l'enseignez, je vous paierai, n'en doutez pas.

LA SORCIÈRE.

Mes secrets, mon ami, sont difficiles à apprendre ; mais vous avez de l'esprit, et vous comprendrez qu'il faut savoir différentes langues pour bien les connaître. Je connais tout ce qui est au monde, et pour en arriver là, il m'a fallu beaucoup étudier. Il vous faudra apprendre des savants à distinguer les douze planètes et les quatre temps, puis à parler Flamand, Allemand, Italien, Anglais, et beaucoup d'autres langues encore, comme le latin et l'espagnol ; je sais encore parler le turc quand cela me fait plaisir, ainsi que le Français, et aussi la langue de ce pays. — Il vous faudra ensuite étudier l'*Agrippa* et *Cornelius*, qui sont les deux premiers auteurs ; puis vous devrez vous procurer les livres d'*Arabadel*, car c'est là que vous trouverez tout au long votre leçon. Il n'y a rien dans ce monde qui soit aussi redouté que les sorciers et les sorcières ; ceux-là vont partout, connaissent tout, et n'ignorent aucune des finesses connues sur la terre.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce monde est partagé en quatre parties appelées les quatre climats par les gens de plume : je vais vous les nommer, si vous voulez les connaître : l'Afrique, l'Amérique, l'Europe et l'Asie. Et de même que le monde se partage en quatre parties, de même il existe aussi quatre choses excessivement légères. Ainsi, l'esprit de l'homme ; tantôt il est ici, et tantôt il n'y est plus ; puis le vent, celui-là encore est bien rapide ; il est tantôt en Espagne, et tantôt ici ; en troisième lieu vient la mort, qui est encore bien rapide ; elle frappe sur la terre, comme sur la mer immense ; et enfin les sorciers, qui voyagent sur le vent, légers comme une plume ; ceux-là vont partout, sans que personne au monde puisse les voir, les entendre ou les arrêter. Voilà, jeune homme, si vous voulez profiter, ce que vous avez entendu depuis que vous êtes ici.

LE VALET DE CHAMBRE.

Depuis longtemps je voulais apprendre tout cela ; hélas ! je n'ai pas assez de hardiesse pour parler de la sorte, mais, puisque vous avez parlé, vous pouvez croire que je suivrai vos conseils sans hésiter. J'aime de tout mon cœur une jeune fille ; elle seule est ma ma reine et ma dame, et je voudrais connaître un moyen, avoir un secret pour me faire aimer d'elle comme je l'aime.

LA SORCIÈRE.

Mon ami, si vous désirez connaître ce secret-là, retirons-nous un peu à l'écart ; allons boire une bouteille à l'auberge, et là nous pourrons nous entendre.

Ils sortent. — (Fin du rôle de la sorcière.)

Un droidigezh kinniget gant ar juri (gwerzaouet) :



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE VALET DE CHAMBRE

J'aimerais vous dire mot, si ce m'était permis,
Avant que de partir, et en catimini : J'aimerais bien
apprendre de vous l'un des secrets, Et si me
l'enseignez, croyez, je vous paierai.

LA SORCIÈRE

Ah mes secrets, mon cher, sont ardues à apprendre,
Mais votre bel esprit vous fera bien comprendre Qu'il
est requis d'entendre toutes sortes de langages, À
quiconque souhaite avoir mes secrets en partage.
Car je connais tout, chaque chose qui est au monde,
Et pour savoir cela mon étude fut profonde. Il vous
faudra apprendre des gens de belle raison, Et les
douze planètes, et les quatre saisons.
Flamand et allemand, anglais et italien
Et beaucoup d'autres langues, espagnol et latin
Je sais parler le turc, si telle est mon envie, Et
la langue de France, et celle de ce pays.
Les œuvres d'Agrippa, vous devrez étudier,
Et celles de Cornélius, les deux auteurs premiers ;
Les livres d'Armadel* devrez vous procurer, Où
votre enseignement est tenu tout entier.
Il n'est rien en ce monde qui ne soit respecté
Autant que les sorcières, autant que les sorciers ;
Ceux-là s'en vont partout, toutes choses connaissent,
Du monde d'ici-bas, la moindre des finesses. Les
parties de ce monde sont au nombre de quatre,
Celles que les gens de plume appellent les climats.
Si les voulez apprendre, voici, je vous les dis :
L'Afrique, l'Amérique, l'Europe et puis l'Asie.
De même qu'en quatre parts, ce monde est divisé, Il
est quatre éléments extrêmement légers,
Comme l'est en ce monde l'esprit de l'être humain,
Tantôt il est ici, tantôt il ne l'est point ;
Il y a encore le vent en sa célérité,
Maintenant en Espagne, sitôt en nos contrées.
Troisièmement, la mort, rapide également, Elle
frappe sur la terre comme sur l'océan.
Puis quatrièmement, se trouvent les sorciers,
Légers comme une plume, par les vents transportés ;
Ceux-là s'en vont partout, sans que vous puissiez
Les voir ni les entendre, ni jamais les toucher,
Voici donc, jeune homme, pour que vous profitiez,
De ce que vous oyez depuis votre arrivée.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE VALET DE CHAMBRE

J'ai longtemps de mes vœux ces propos appelés, Moi-même
cependant ne les aurais osés.

Puisque vous l'avez fait, croyez sans aucun doute,
Que vos mots en mon cœur garderont mon écoute :
J'aime une jeune fille, des tréfonds de mon cœur,
Elle est ma reine, et plus : ma Dame par ailleurs ;
Je voudrais le moyen, et trouver la manière
De me faire aimer d'elle, des tréfonds de son cœur.

LA SORCIÈRE

Ami, si vous voulez apprendre ce secret
Éloignons-nous d'ici, mettons-nous en retrait
Allons boire bouteille, dans une hostellerie
Et là-bas nous pourrons nous entendre pardi.

(* Moarvat ur brezhonekadur eus *Ars Almadel*, meneget gant Agrippa ha Trithemius, hag a vez kavet e-barzh stummoù hebraek eus *Alc'hwezig Salomon*. Koshañ dornskridoù e fin ar 17^{vet} kantved, anezho adstummoù kemmet kalzik eus ul levr hudouriezh embannet er Grennamzer).

Evezhiadennoù :

Reizh eo bet kavet ar galleg dre vras a-fet doare-skrivañ, war-bouez un nebeudig faziou, bras a-walc'h lod anezho memes tra pa soñjer emeur gant an agregadur : « je vous *énumérez » ha « je vous *écoutez » en hevelep kopienn ; « *j'aimerai » e-lec'h « *j'aimerais » teir gwech en ur gopienn all ; ha c'hoazh « La *sorsière » e-barzh unan all. Meur a dra zo bet troet e galleg dizampart, betek e galleg teuk a-wechoù : « mon *gars » pe « mon *homme » ; « si *tu veux apprendre », sed teal a-greiz holl goude c'hwial ; « ma *maîtresse » a zo disheñvel-bras diouzh « ma dame », pa vo lavaret ; ha roll « ar paotr a gampr » n'eo ket heñvel ouzh hini « *l'hôte ». Ne oa ket anv da gaout eus « *par-dessus tout », rak « dre holl » n'eo ket « *dreist-holl » ; nag eus « *à tout moment » ken nebeut, rak « nepred » n'eo ket « *bepred ». Lod o deus kavet gwell lakaat « *continents » e-lec'h « climats », peotramant « *destinées » e-lec'h « planètes ». « *Tirons-nous d'ici » hag « *arrachons-nous d'ici » ne glotont ket ivez gant live yezh an destenn. Gant unanig bennak ez eus bet lakaet sonnelloù : « un *[de] vos secrets » ; « *[voici] les deux premiers auteurs » ; « nommées *[les] quatre climats ». Arabat ober, ereadur ar galleg zo disheñvel diouzh hini ar brezhoneg, e-giz-se emañ, n'eo ket dav merkañ kement tra a ranker « ouzhpennañ » e galleg. Hag « Arabadel » justamant ? Chomet eo « Arabadel » e galleg peurvuiañ – pa ne ouie ket an dud, anat a-walc'h, eus petra e oa kaoz – met daou zen zo bet touellet gant ar brezhonekadur hag o deus lakaet « livres *interdits », hag unan all en deus laosket un toull. Ur wech c'hoazh : arabat ober.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Épreuves orales d'admission

4.1 Leçon suivie d'un entretien (en breton)

Rapport établi par Cédric Choplin

4.1.1 Rappel du programme de civilisation

Presse et périodiques en langue bretonne, 1833-1914

La presse périodique en langue bretonne - monolingue et bilingue - connaît un essor considérable au XIX^e siècle. Après un début discret sous la Monarchie de Juillet, le nombre de titres augmente fortement dans les décennies suivantes et tout particulièrement sous la III^e République, témoignant par-là de l'importance que revêt alors ce moyen de diffusion. Dans un contexte de tensions sociales et politiques autour des questions de changements de régimes politiques, d'élections, d'École, de séparation entre les Églises et l'État, cette presse accueille et diffuse des contenus fort variés – littéraire, culturel, politique, religieux etc. – qui tente de toucher la population bas-bretonne. Cette population est alors très majoritairement bretonnante monolingue, situation sociolinguistique qui dure globalement jusqu'à la Première Guerre mondiale et que la Basse-Bretagne ne connaîtra ensuite plus jamais. Une approche socio littéraire, socioculturelle et sociolinguistique de cette presse permet d'en saisir les contenus, les acteurs, la réception, et, partant, les moteurs et les enjeux de ce nouveau vecteur de la pensée.

4.1.2 Sujet

On trouvera ici le sujet qui a été proposé aux trois candidats admissibles:



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agrégation Langues de France – Option Breton

Épreuve orale 1 : Leçon suivie d'un entretien

Format de l'épreuve :

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes (leçon : 30 minutes ; entretien : 15 minutes)
- Coefficient 4

Sujet :

Kelaouennoù ha kazetennoù e brezhoneg en XIX^{ved} kantved : doareoù da sklerijennañ spered ar vrezhonegerien ?

Pal an dossier n'eo ket bezañ klok (bez e c'hellit ober ho mad eus dielloù all ho peus bet tro da lenn), na bezañ un teskad testennoù a vefe da zisplegañ unan hag unan, med danvez a c'hellit kemer harp warnañ, pe get (en ur zisplegañ perag), da respont d'ar goulenn a zo savet er sujed, e mod ur "gentel" savet diwar ur goulenn, urzhiet hag argusennet mad.

Rol an dielloù :

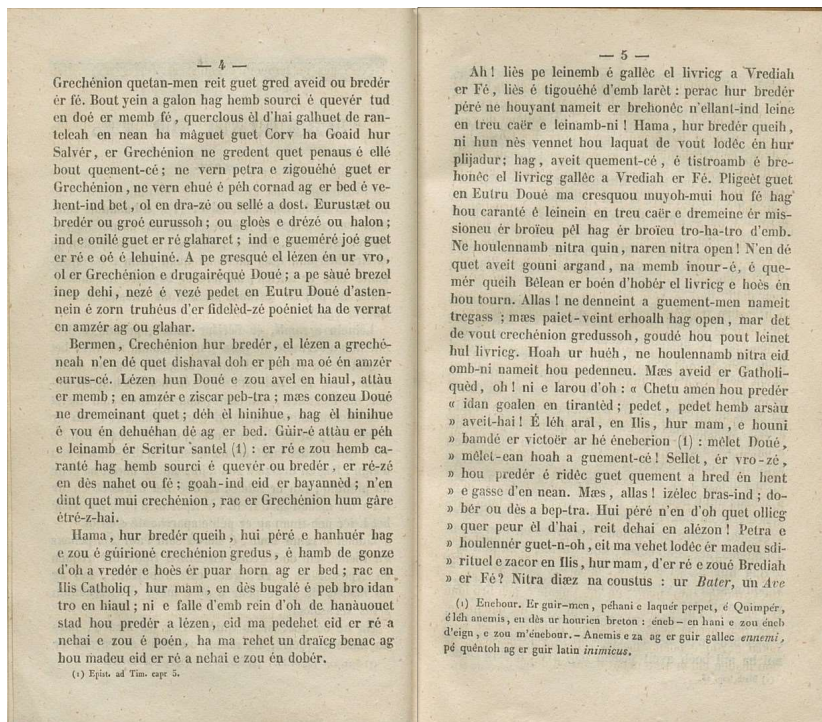
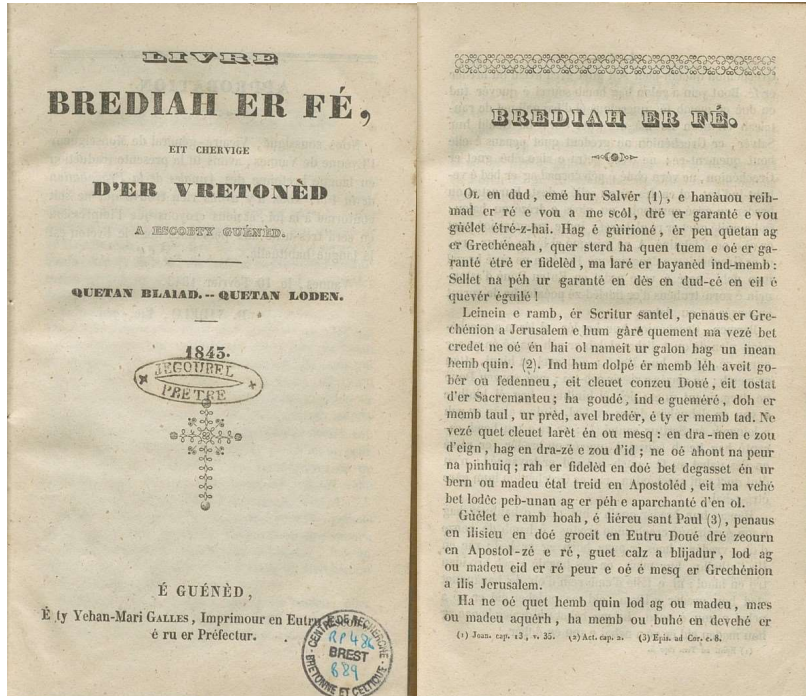
1. *Livre Brediah er Fé [Liherieu Brediah er Fé], n°1, 1843, p. 1, 3-5.*
2. Goulven Morvan, " Penn-skrit", *Kenteliou hag istoriou a skuer vad evit ar Vretoned*, Brest-Kemper, Lefournier-Salaun, 1889, p. 1-4.
3. Ar Rener, "Bezomp 'ni hon-unan' ", *Spered ar Vro*, n°1, miz eost 1903, p. III-V.
4. *Ar Bobl*, n°1, 24 septembre 1904, p. 1.
5. *Brug*, n°1, Genver [1913], p. 1, 7, 8.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

1.

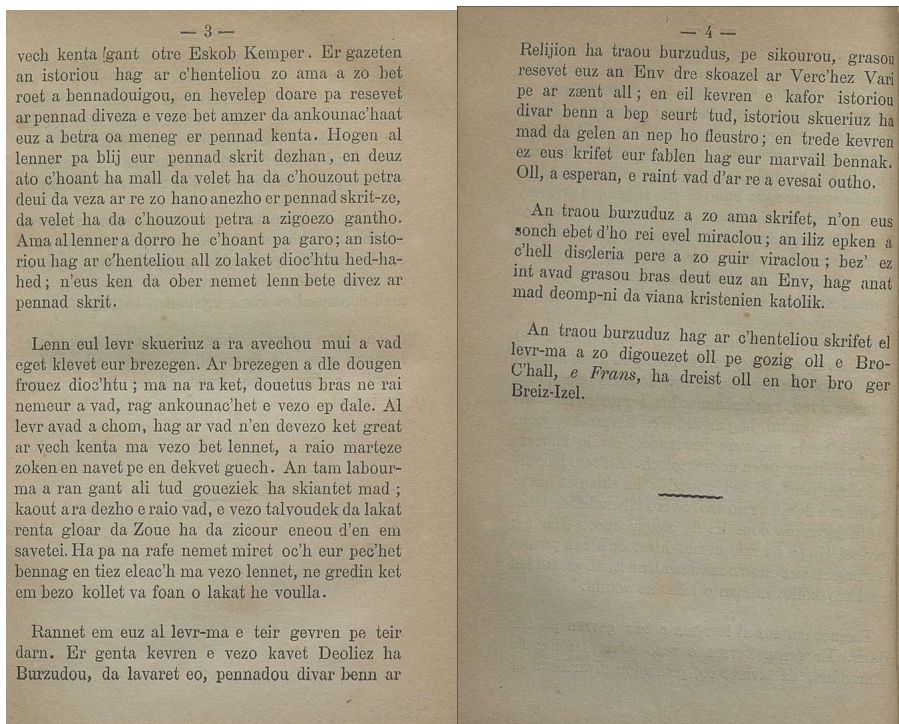
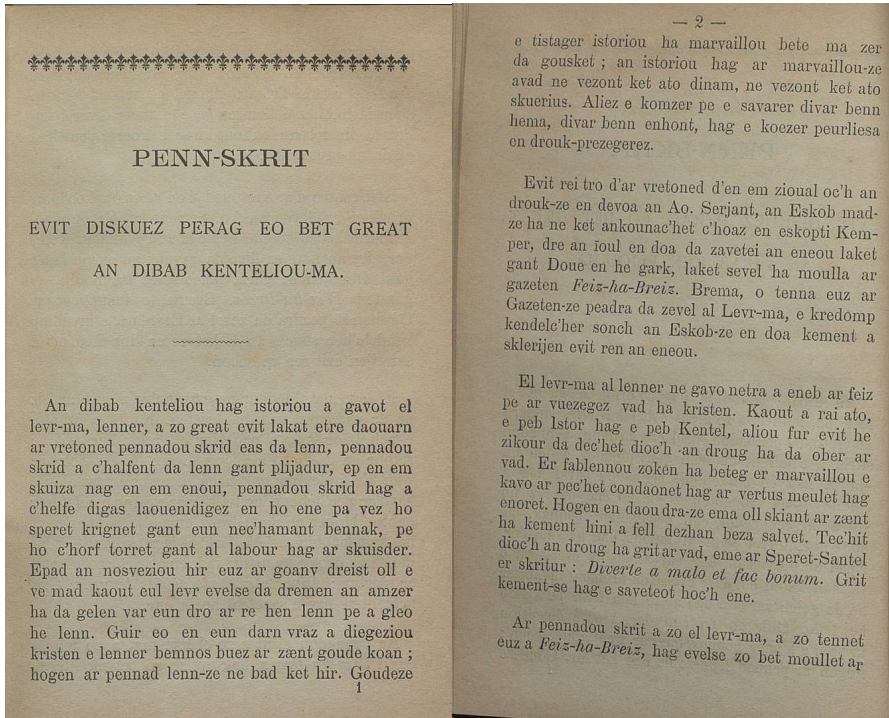


2.

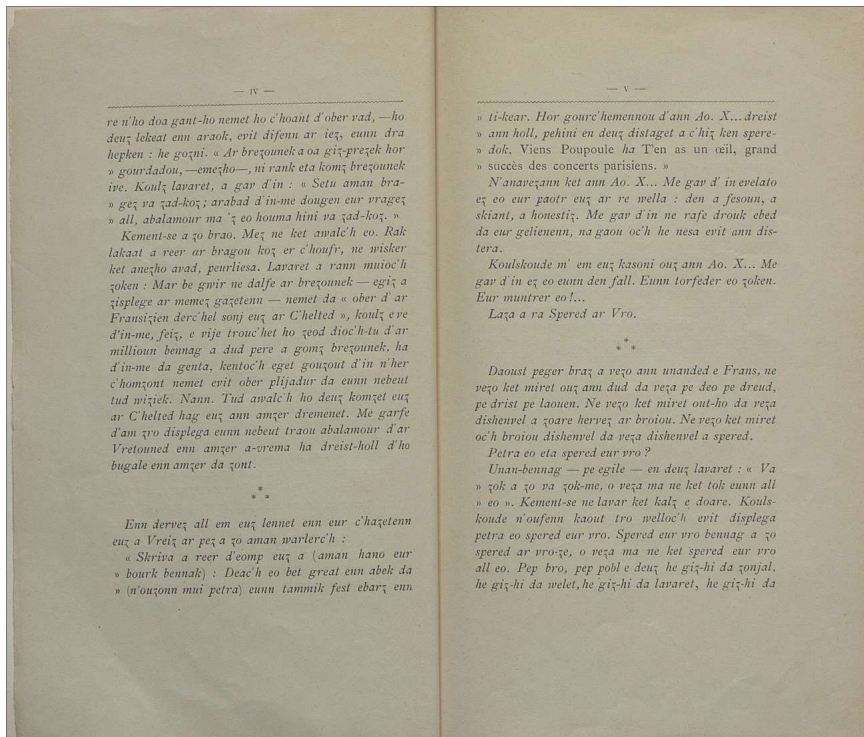
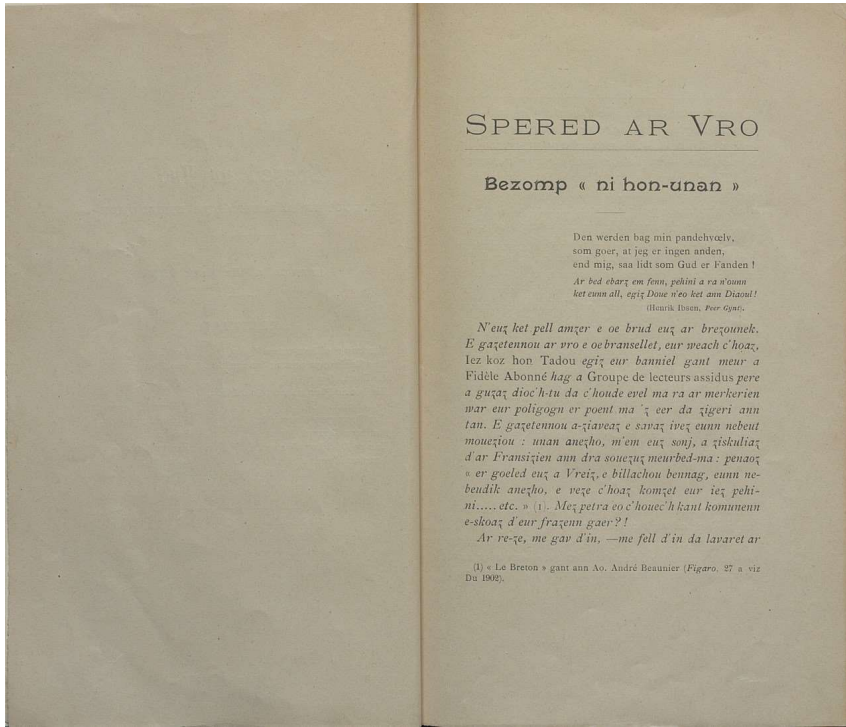


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



3.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Première Année - N° 1

JOURNAL REGIONALISME HEBDOMADAIRE de la Bretagne et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS :
FRANCE : 1 an 4 fr.
ÉTRANGER : 1 an 5 fr.
Avec "AR VOZ" (Revue Mensuelle)
FRANCE : 1 an 7 fr.
ÉTRANGER : 1 an 8 fr.

Les Abonnements partent de 1^{er} mai et sont payables d'avance.
Tout changement d'adresse doit être accompagné d'un timbre-poste de 0 fr. 50 cent. en France-Pays.

Sur Gwennek cinq Centimes

FRANZ

FRANZ

Rédacteur en Chef : F. JAFFRENOU "Taldir"

Samedi 24 Septembre 1904

REDACTION et ADMINISTRATION
Rue des Corvées, CARHAIX
CORVALLAIS

TARIF DES INSERTIONS :
Annonces courtes, 20 lignes
Annonces longues, 0 20 la ligne
Chronique locale, 0 50
Sous-Précis, 0 75

Les manuscrits non lus ne sont pas rendus.

Pesketerez ar Sardined

gant Theodor ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

Jane de Lesmeur

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

PETRA OMP ?

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

L'Industrie de la Pêche

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

Ports Sardiniers Bretons

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

Introduction

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

Fin ar Vreizh ar Bobl

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

FRANZ

LA NOS LECTEURS

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

Union Régionaliste Bretonne et l'AVENIR DES BRETONS

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

FRANZ

LA NOS LECTEURS

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

Union Régionaliste Bretonne et l'AVENIR DES BRETONS

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

FRANZ

LA NOS LECTEURS

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

Union Régionaliste Bretonne et l'AVENIR DES BRETONS

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

FRANZ

LA NOS LECTEURS

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla

LA RÉDACTION

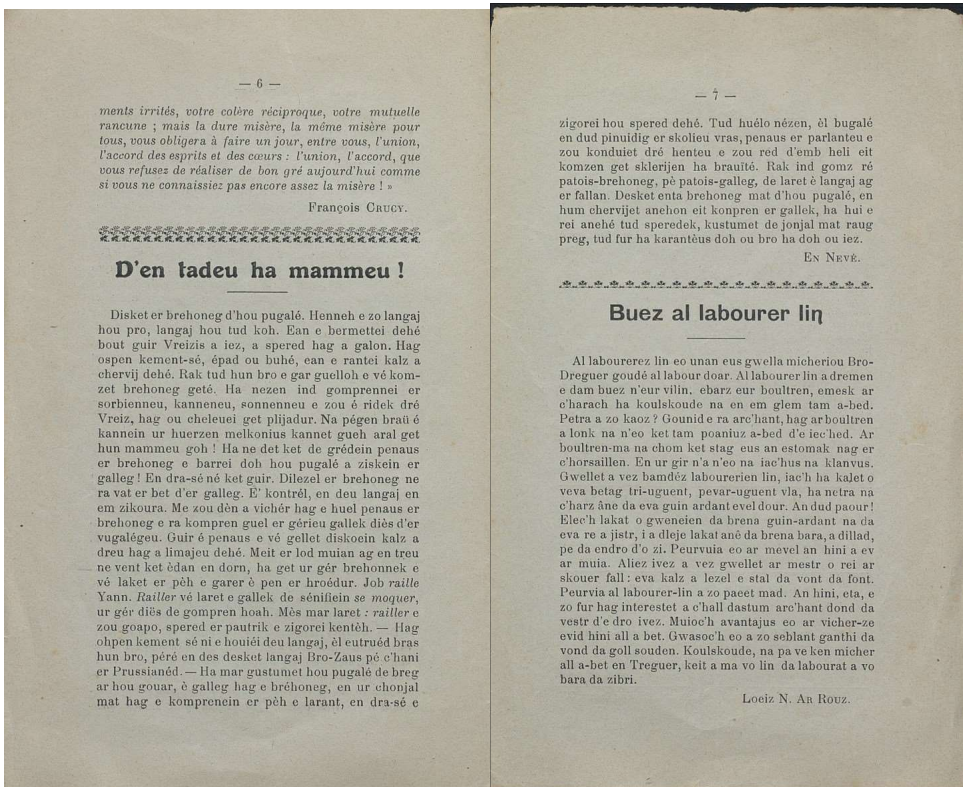
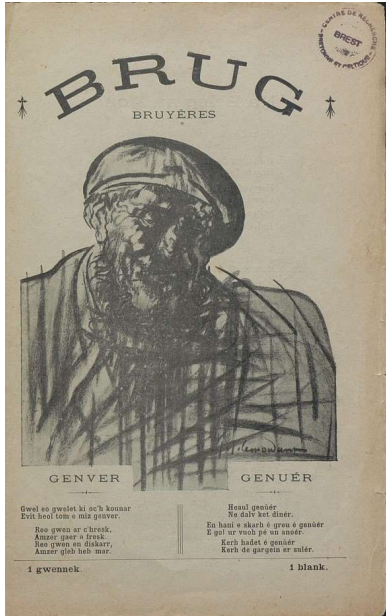
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla
gant ar Galla



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5.



4.1.3 Remarques sur le dossier documentaire et les leçons des candidats

L'essentiel des conseils à prodiguer aux candidats se trouvant d'ores et déjà dans les rapports des sessions précédentes et la composition du jury étant stable, nous ne rapporterons ici que les traits saillants de cette session. Nous invitons ainsi les futurs candidats à bien étudier les rapports précédents.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comme expliqué dans le sujet, ce dossier ne constitue pas un corpus limitatif, mais plus une source et un appui à la réflexion. Rien n'interdit aux candidats de citer d'autres publications ni de les comparer avec les documents présentés. A une exception près, il s'agit de la première page, ou des premières pages, de chaque publication. Leur intérêt est que l'on y trouve le manifeste ou, à tout le moins, la raison d'être de la publication. Le second document fait exception puisqu'il s'agit de l'introduction d'un recueil d'articles du "premier" *Feiz ha Breiz*. Goulven Morvan, son principal rédacteur entre 1865 et 1875, revient sur les raisons qui ont présidé à sa création ainsi qu'à son succès. L'exploitation du paratexte par un des candidats a été très fructueuse.

Ce dossier documentaire était d'une grande diversité, qu'elle soit chronologique, puisque les publications s'étalent de 1843 à 1913, sociale avec des rédacteurs ecclésiastiques ou laïcs, ou politiques puisque les publications peuvent être classées comme légitimistes, régionalistes ou encore libertaires. Ceci ajouté au caractère général de la question, donnait une grande liberté aux candidats quant à l'élaboration de leur problématique et de leur plan.

En revanche, une solide connaissance des différentes publications en breton du XIX^e siècle, c'est-à-dire du programme, était à l'évidence nécessaire et devait s'appuyer sur une maîtrise suffisante des vifs débats idéologiques qui ont secoué la période. En cela, deux des trois candidats se sont montrés particulièrement savants.

Malheureusement, l'un de ces deux candidats s'est laissé déborder en voulant montrer l'étendue de ses connaissances et n'a pas pu aller au bout de son exposé dans le temps imparti. Cela est d'autant plus dommageable que, bien souvent, la dernière partie d'un exposé est celle pour laquelle on réserve les arguments et les exemples les plus originaux pour ne pas dire les plus intéressants. Le jury rappelle donc aux futurs candidats qu'il évalue aussi leur capacité de synthèse et par conséquent leur sage gestion du temps.

L'ensemble du jury a relevé avec satisfaction, pour ne pas dire avec plaisir, l'excellente qualité de la langue produite par les candidats, que ce soit en termes de lexique, grammaire et syntaxe, et surtout phonologie. L'un des candidats s'est particulièrement distingué à ce dernier égard. De la même manière, deux des candidats ont présenté des explications particulièrement vivantes tout en conservant un ton de bon aloi, démontrant ainsi des qualités professionnelles d'un très haut niveau. Nous le répétons chaque année : les questions posées à l'issue de l'explication ne sont jamais des pièges et nous avons eu le sentiment que les candidats l'ont bien compris. Par leurs questions, les membres du jury offrent l'opportunité aux candidats de développer certains aspects de leur exposé, de préciser leur pensée. Il ne faut donc pas hésiter à rebondir tout en restant concis. C'est ce qui s'est produit cette année.

La loi d'un concours exigeant une préparation importante mais n'offrant qu'un seul poste est implacable et cruelle. Le jury veut donc insister sur le fait qu'aucun des candidats malheureux n'a démérité et les encourage à poursuivre leurs efforts.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

4.2 Explication linguistique suivie d'un entretien (en français)

Rapport établi par Mélanie Jouitteau

Cette épreuve doit vous permettre de montrer vos capacités analytiques et de synthèse. Il s'agit à partir des variations grammaticales observées de dresser des généralisations efficaces, qui puissent rendre compte des faits de manière honnête, et le plus clairement possible. Soyez terminologiquement précis dans votre expression. On parle par exemple de déterminant possessif pour *ma, da, e, he...* à cause du rôle du possessif dans la définitude et de sa distribution à la place de l'article. Le terme d'*adjectif possessif* ne se justifie pas car les possessifs n'ont pas les propriétés des adjectifs. Le terme de *pronom possessif* induirait, lui, qu'il puisse remplacer le nom (cf. *ma hini* vs. *le mien*). Il est souhaitable d'expliquer les faits, mais en grammaire cela n'est pas toujours possible et on peut alors juste souhaiter réduire les postulats non-justifiables. Lorsque des contre-exemples apparaissent, il peut suffire d'en présenter un portrait clair, et de montrer que vous comprenez comment un exemple rencontré s'oppose à une règle donnée. Si vous rencontrez une difficulté d'analyse insurmontable lors de l'examen, vous pouvez mentionner quelle serait votre stratégie pour vous renseigner si vous rencontriez ce problème en préparation de cours. Il s'agit de montrer une capacité de raisonnement, et il n'est donc pas possible de recourir à des arguments d'autorité ("la règle fonctionne ainsi car je le dis" / "car monsieur X le dit", etc.) ni à des arguments de foi ("l'esprit de la langue est ainsi", "l'esprit du locuteur ne voit pas les pronoms", etc.). Postuler qu'un phénomène vient de l'influence du français nécessite de montrer que ce phénomène existe en français, et de commenter sur la façon dont le système grammatical breton accueille cette supposée influence. Devant toute hypothèse, demandez-vous comment la prouver, quel test mettre en place pour l'étayer. Nous ne vous demandons pas une connaissance exhaustive de chaque micro-variation possible, mais une dimension comparative entre les dialectes est toujours bienvenue, ainsi que des comparaisons avec d'autres langues (tant qu'elles ne sont pas hors sujet).

4.2.1 Question 1

Le verbe breton se conjugue en personne et en nombre, mais pas en genre. Les traits du sujet apparaissent sur le verbe lorsque son sujet pronominal est incorporé dans le verbe (*pa zeuent d'ar gêr e permission*). Lorsque le sujet n'est pas incorporable, le système d'accord breton comme celui des autres langues celtiques est caractérisé par une marque d'accord 3SG. Cette marque 3SG apparaît chaque fois que le sujet n'est pas incorporé. C'est le cas lorsque le sujet n'est pas pronominal mais lexical (*An daou zen hep a varv a zo er gêr !*, ou encore *ar vugale a c'haloupe*). C'est aussi le cas lorsqu'un sujet pronominal est un pronom fort focalisé à l'initiale de phrase (*setu ni a levere deus outo...*). En breton standard comme dans toutes les langues celtiques, les pronoms faibles (comme *je, tu*, en français) s'incorporent, et seuls les pronoms forts (comme *moi, toi*, en français) peuvent se trouver en isolation. On peut remarquer avec l'exemple *ar re a yae antronoz d'an oferenn vintin* que cette règle est vérifiée pour une relative du sujet. L'exemple *kalz outo a yae d'an oferenn vintin* n'est pas le plus adéquat pour exemplifier l'accord pauvre déclenché par un sujet pluriel, car le nom *kalz* dénote un 'tas', et pourrait être la source de traits 3SG.

Deux exceptions apparentes sont à discuter : le sujet pré-négation et le verbe *kaout*.

Le sujet est doublé d'un pronom incorporable lorsqu'il est devant la négation (*an dud ne droc'hent ket o barv*). Ce phénomène existe indépendamment à travers les langues, et est appelé la



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

résomptivité, par laquelle un élément qui apparaît focalisé vers la gauche de la phrase est doublé pronominalement à l'endroit où il serait autrement apparu (*une question qu'elle est bonne, ur paotr a welan anezhañ*). Le morphème d'accord verbal qui double un sujet devant la négation est donc rapprochable d'un phénomène connu. Mettre le sujet devant la négation provoque son doublage par un pronom, qui s'incorpore. Sous ce postulat, la règle d'accord est suivie régulièrement.

Quant au verbe *kaout*, il est de toute façon différent pour d'autres raisons. Ses morphèmes d'accord apparaissent à gauche, et pas à droite comme tous les autres verbes de la langue, et il peut marquer l'accord en genre (*Naig ar C'horr he doe daou vreur*), ce que les autres verbes ne font jamais. Ce sont des signes que le morphème co-référent avec le sujet se comporte de façon différente d'un morphème d'accord normal. Cette exception reste donc, mais nous avons de toute façon besoin de traiter ce verbe séparément des autres. Un exemple du texte suggérait que dans ce dialecte, le verbe *kaout* n'a pas toujours d'accord en nombre (*an amezeien o doe plijadur*, mais *Gwadañ en doe graet ma fri ha ma muzelloù*). Pour ce dernier exemple, on pouvait discuter l'hypothèse que le sujet était en fait un pronom faible co-référent avec *ur maen lemm* de la phrase précédente, auquel cas la structure est une causative, ou qu'éventuellement il s'agissait d'un pronom vide déclenchant l'accord pauvre.

Les règles qui lient l'accord 3SG à "l'expression du sujet" ont un problème car un accord 3PL "exprime" aussi le sujet.

Les règles qui font appel à la redondance ou à l'emphase multiplient les contre-exemples (un sujet devant la négation n'est pas toujours focalisé).

Les règles qui font appel à un "principe d'économie", ou à un manque de "besoin de redire de quoi il est question" multiplient les contre-exemples (cf. toutes les fois où le système n'est pas économe, et parfois même impose de redire de quoi il est question cf. *ur paotr a welan anezhañ / ne oant ket fier anezho / Laouen oant-int, etc.*)

Il est faux de dire que les traits du sujet ne peuvent se trouver qu'une fois dans la phrase (une phrase peut d'ailleurs contenir plusieurs propositions). Il est faux de dire que les traits du sujet ne peuvent se trouver qu'une fois dans la proposition (cf. incises comme dans *Pa oamp paotred vihan, Jean ha me...*, chaînes de co-référence comme dans *kalz outo a yae d'an oferenn vintin gant o barv deus ar sizhun*, ou, sans exemple dans ce texte, les pronoms écho comme *Laouen oantint*).

En termes de comparaison dialectale, on pouvait mentionner les dialectes cornouillais de l'est et du vannetais qui ont des pronoms faibles qui résistent à l'incorporation, et donc des pronoms sujets postverbaux. On peut voir ce trait dialectal confirmer la règle d'accord en déclenchant la marque 3SG (*Hegar-tre eo int*, ou encore *a-benn eo kouezhet hê 'barzh* 'quand ils sont tombés dedans'). On pouvait aussi mentionner les dialectes centraux et leurs régularisations morphologiques et syntaxiques du verbe *kaout* (*meump*).

Pour cette question, de loin la plus touffue des trois, il était utile de maîtriser parfaitement l'inventaire des pronoms, et de ne pas confondre un prédicat et un sujet (cf. *Ne oa ket bet lavaret din e oa laezh ar gazeg*, où *laezh ar gazeg* est un prédicat).



4.2.2 Question 2

On voit que ce dialecte montre une construction génitive standard, où le rattachement du possesseur est effectué dans une structure directe avec un dépendant du nom possesseur introduit sans l'aide d'une préposition. Cette structure est prototypiquement reconnaissable par l'absence d'article défini à l'initiale du nom possédé (... *hag a azeze e _ penn _ bank ar gwele kloz*, ou *_ tad Tontoñ Mathieu*). Vous deviez commenter une structure étonnante dans le texte car elle suggérerait la présence d'un article devant une structure possessive directe : *e-kichen _ gloued al leur*. Logiquement, au vu de la règle observée par ailleurs en breton et dans le texte, on s'attendrait à *e-kichen kloued al leur* ou bien *e-kichen ar gloued eus al leur*.

Sous l'hypothèse qu'il s'agit bien du nom *kloued*, une lénition signale la présence syntaxique d'un article, qui n'est pas ici réalisé. Les articles silencieux ne sont pas vraiment surprenants en cornouaillais. On pouvait émettre l'hypothèse en plus d'une préposition *eus* non réalisée *e-kichen _ gloued eus al leur*, ou un plus ancien *e-kichen _ gloued a al leur*, mais qui resterait à étayer.

On pouvait s'interroger sur l'existence d'une variante *gloued* non mutée en bas-cornouaillais (confirmée à Crozon dans la carte 391 de l'ALBB), ou évoquer les exceptions sporadiques documentées à travers les dialectes cornouaillais (*ar soubenn al laezh*, *un diner ar vrellenn*, *ar plañch ar grignol*, *ar charr ar foenn*, etc. sans remonter au XVI^e avec *An buhez Sant Gwenole*). Éventuellement, on pouvait discuter de l'impact de ces exceptions sur la réinterprétation en cornouaillais de *kloued* en *gloued*.

Il était inutile de s'attarder sur la présence d'un article ou non sur le groupe nominal possesseur, qui est entièrement indépendante de la construction génitive. Si présenter les pronoms possessifs était adéquat, lister une à une les mutations qu'ils provoquent était peu justifié dans une étude des expressions de la possession.

4.2.3 Question 3

Le texte présentait un éventail varié d'encodages de l'habitude en plus des adverbes de récurrence comme *alies*.

Côté morphologique, on relève un marquage d'habitude sur le verbe *bezañ* 'être' (*Tontoñ Chan Kersaudy a veze alies azezet...*). Pour une comparaison interdialectale, on pouvait mentionner que ce marquage peut apparaître sur d'autres verbes, surtout *kaout*. Des Montagnes Noires à Groix, la forme d'habitude se trouve aussi parfois sur les verbes *ober* 'faire', *mont* 'aller', et *dont* 'venir', et même, de moins en moins rarement en allant vers Groix, *chom* 'rester' (*Di chomeze tro 'n deiz da zistenn* 'Elle restait toute la journée à repasser'), *labourat* 'travailler' (*labouze*), *kouezhañ* 'tomber' (*ni a goueneze*). Dans le texte, ces lectures d'habitude étaient au contraire prises en charge par le paradigme morphologique de l'imparfait, que des tournures adverbiales peuvent de plus pousser en lecture générique (*Da neuze an dud ne droc'hent ket o barv*).

Il était important de relever la stratégie modale représentée par l'auxiliation en *gouzout* qui impose la lecture d'habitude (*ur vaouez vihan, a ouie dont ivez alies en ti*).

On relève finalement aussi le verbe *boazañ* (*Setu e oamp boazet...*), qui serait plutôt concurrencé par *kustumifñ* en Léon.

Pour discuter de l'apport sémantique de chacun de ces éléments, il était avantageux de savoir distinguer précisément le temps des verbes (c.à.d. ce qui ordonne entre eux le temps de l'évènement, le temps de la proposition et le temps de l'énonciation sur une ligne temporelle) de leur aspect (c.à.d. ce qui informe sur les bornes de début et de fin d'un prédicat, action ou état, ainsi que les relations de ces bornes avec le temps de la proposition).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

4.2.4 Bibliographie pour des notions grammaticales de base appliquées au breton

- Chalm, E. 2008. *La Grammaire bretonne pour tous*, An Alarc'h embannadurioù, Lannion.
- Favereau, F. 1997. *Grammaire du breton contemporain*. Morlaix : Skol Vreizh.
- Guillevic, A. & Le Goff, P. 1902. *Grammaire Bretonne du Dialecte de Vannes*, Vannes, Lafolye.
- Jouitteau, M. 2009-2023. *ARBRES, wikigrammaire des dialectes du breton et centre de ressources pour son étude linguistique formelle*, IKER, CNRS, <http://arbres.iker.cnrs.fr>
- Kergoat, Lukian, Yvon Gourmelon, Francis Favereau & Martial Ménard. 1989. *Yezhadur (skolaj ha lise)*, TES. [<https://www.reseaucanope.fr/tes/aaa/dl/yezhadur/yezhadur.pdf> texte].
- Kervella, F. 1947. *Yezhadur bras ar brezhoneg*, 1947 édition Skridoù Breizh, La Baule (1995 édition Al Liamm).

Vous devez maîtriser pour cette épreuve les outils de base de l'analyse grammaticale.

Si vous vous soupçonnez quelques lacunes, vous pouvez prendre aussi une grammaire du français pour vous assurer une maîtrise confortable des notions utilisées.

Bibliographie pour des notions grammaticales de base appliquées au français

- Denis, Delphine et Anne Sancier-Chateau, 1997. *Grammaire du français*, Paris, Livre de Poche.
- Narjoux, Cécile. 2018. *Le Grevisse de l'étudiant. Capes et agrégation de lettres*. Grammaire graduelle du français, De Boeck.
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat, René Rioul. 1999. *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Linguistique nouvelle ».

4.3 Explication en breton d'un texte littéraire

Rapport établi par Ronan Calvez

Dans le cadre de l'épreuve orale de littérature, trois sonnets de Kerenveyer, extraits du recueil *Ar farvel göapaër*, étaient soumis à la sagacité des candidats. Cette œuvre était au programme, mais le choix de ces sonnets n'a pas manqué de désarçonner quelque peu les candidats. A la première lecture, ces textes paraissent d'une très grande vulgarité – on a là les premières occurrences écrites de certains mots scatologiques² – et on peut douter de leur valeur littéraire.

Lors des épreuves orales d'un concours, la qualité de la langue est un critère d'évaluation. A l'agrégation, on est en droit d'attendre des candidats une syntaxe et une phonologie correctes et, lors de cette session, ce n'est pas le critère linguistique qui a fait la différence : le breton des candidats était très satisfaisant. Par contre, certains candidats se sont contentés de résumer les sonnets, les uns après les autres, et n'ont pas posé de problématique lorsque d'autres ont plus parlé de l'œuvre en général que des textes qui formaient le sujet.

² Voir Martial Ménard, *Alc'hwez bras ar baradoz vihan. Geriahudur ar Brezhoneg*, Brest, An Here, 1995.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Car il fallait bel et bien proposer une analyse de ces sonnets, dans le cadre de l'œuvre, d'une part, mais aussi (et surtout) entre eux, d'autre part. Au final, l'objectif était de tenter de répondre à la question suivante : pourquoi ce qui s'est écrit s'est-il écrit ?

Ar farvel göapaër n'est connu que par un seul exemplaire, désormais conservé à la bibliothèque du Centre de Recherche Bretonne et Celtique. Cette œuvre se divise en cinq parties : une épître dédicatoire (p. 2 du manuscrit) ; une préface (p. 3-7) ; un opéra-comique intitulé « *an dovçz reuzidik à làouën / l'amant (ou l'amante) malheureux rendu(e) au bonheur* » (p. 8-105) ; un ensemble de badineries, de plaisanteries (« *arabadies* ») (p. 106-156) ; un épilogue (p. 157). L'épître dédicatoire, la préface et l'opéra-comique du recueil ont fait l'objet d'une copie par Yves-Marie Laouënan, passablement modifiée par rapport à l'original et conservée au Service Historique de la Défense de Brest (et non à la « ville de Brest » comme l'a dit un des candidats). Cette copie de Laouënan a été publiée par Roparz Hemon en 1941³. Il faut attendre 2005 pour qu'une édition complète du manuscrit soit publiée.

On sait peu de choses de l'auteur, François-Nicolas Pascal de Kerenveyer, et, pour l'heure, c'est la seule œuvre en breton de sa plume parvenue jusqu'à nous – il aurait traduit une partie des *Métamorphoses* d'Ovide en breton⁴. Il est né à Roscoff en 1729 et, en fait, a vécu peu de temps dans sa paroisse natale : sa carrière de militaire l'a mené sur les routes de France et de Corse et, après avoir eu des responsabilités politiques dans les nouvelles institutions nées de la Révolution, il reprend du service et meurt à Beauvais, en 1794. Le *Bouffon moqueur* n'est pas daté, mais les recherches menées depuis l'édition critique du recueil nous invitent à en situer la rédaction dans les années de jeunesse du Roscovite⁵.

Les ⁵sonnets soumis à la sagacité des candidats se situent dans la partie intitulée « *arabadies* », qui comprend par ailleurs trois contes, une satire, une épître, une chanson et 22 épigrammes. Les pièces de cette partie alternent entre scatologie et ironie, pornographie et sentimentalisme, et c'est ce qui transparaît également des trois sonnets pris dans leur ensemble : d'une scène de viol – dans le premier sonnet –, on passe à la description d'un deuil impossible – dans le deuxième sonnet –, avant de finir dans la rudesse la plus grande.

Écrits en breton au mitan du XVIII^e siècle, ces sonnets peuvent être lus comme l'expression profane bretonne d'une rhétorique européenne. Pourquoi ?

A la première lecture, on est frappé par la forme de ces pièces, qui oscille entre classicisme et licences, au service d'un fond curieux et cru.

Ces sonnets ne sont pas construits n'importe comment : ils suivent le modèle français d'élaboration du sonnet, à savoir deux quatrains (le *huitain*) et deux tercets (le *sizain*). Pourtant, Kerenveyer prend quelques libertés avec la structure traditionnelle⁶ : seul le premier de ses sonnets comprend deux quatrains à rimes embrassées (abba/abba) et deux tercets « dont les rimes obéissent à l'ordre du *rhythmus tripartitus (ccd/eed)*⁷ ». Les deux huitains des sonnets deux et trois ont des rimes alternées

³ Dans la revue *Sterenn*, n°6, juin 1941, 83 p.

⁴ Voir Kloareg ar Veuzid [abbé Pierre Batany], « Paskal Kerenveier », dans *Kaierou Kristen*, 3^e kaier embannet gant Studi hag Ober, hanv 1946, p. 12-31.

⁵ Estelle Boudillet et Ronan Calvez, « La clef des chants. Les chansons de l'opéra-comique *An Douvçz reuzidik à làouën* », dans Bénédicte Louvat et Pierre Pasquier (dir.), *Littératures classiques. Le "théâtre provincial" en France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, n° 97, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, p. 249-264.

⁶ Voir Henri Morier, *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, Paris, PUF, 2^e édition, 1975, p. 960 sq.

⁷ *Ibidem*. C'est l'auteur qui souligne.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ou croisées (abab/abab) ; le dernier tercet du sonnet deux adopte une position polaire (ede), ce qui correspond également à la structure traditionnelle ; le sizain du sonnet trois, quant à lui, adopte une forme autre qui correspond au *rhythmus tripertus*, mais qui reprend la deuxième rime du huitain, ce qui donne le modèle suivant : ccb/dbd. Pour ce qui est de la métrique, on devine que Kerenveyer a voulu construire des sonnets isométriques, au prix de quelques licences pour obtenir des alexandrins : il écrit « *darniëgal*⁸ » (sonnet un, v. 2) et « *darniegal* » (sonnet trois, v. 12) ce verbe qu'il faut donc prononcer en quatre syllabes afin d'obtenir un vers régulier – dans le vers 2 du premier sonnet, la césure n'est pas à l'hémistiche – ; « *mui* » (sonnet deux, v. 7) est à prononcer en deux syllabes, tout comme « *yalc'h* » (sonnet 3, v. 9). En cela, Kerenveyer suit ce qui s'est fait avant lui ou bien se fait en breton dans la poésie religieuse⁹ et dans le théâtre de son temps¹⁰. Un seul vers semble donc irrégulier (« *Va douçz a lavaré oán dezi quer* », sonnet 2, v. 3) et encore peut-être peut-on imaginer que Kerenveyer avait pensé à l'adverbe « *ken* » avant l'adjectif « *quer* ». Un candidat a relevé l'accumulation des consonnes /t/ et /d/ dans le sonnet deux (« *ah ! me vouê trubillet eus un taol quen terrubl* », v. 9 ; « *Diblevet, divramet, dan oll é reañ truès* », v. 11), qui laisse entendre le trouble de celui qui a perdu sa bien-aimée.

Autre élément formel qui devait retenir l'attention, au-delà de la crudité du vocabulaire (« *d'ha c'hours* », sonnet un, v. 10 ; « *va bitouzen* », sonnet 3, v. 3) : l'utilisation de nombreuses figures de style, notamment des métaphores (« *Tenna ris va c'huiban* », sonnet un, v. 9 ; « *na tomaat he stripen* », sonnet trois, v. 7), des comparaisons (« *Evel-eur laouënan* », sonnet un, v. 4 ; « *evel un anqueler* », sonnet deux, v. 5 ; « *reud evel un ascorn* », sonnet trois, v. 3) ou encore des images (« *dousteriou eur c'harantes* », sonnet deux, v. 1 ; « *e sqaff ar gos Caron* », sonnet deux, v. 14), qui ne manquent pas, elles aussi, de provoquer, de choquer ou d'émouvoir. Mais Kerenveyer utilise d'autres ressources esthétiques, notamment ce que l'on pourrait appeler des calques sémantiques : le champ sémantique de certains mots bretons est élargi à celui du mot français correspondant, passant alors d'un sens concret à un sens abstrait. Ainsi, le verbe « *darniëgal* » signifie-t-il concrètement « voler bas » mais, dans ses sonnets, Kerenveyer élargit le champ sémantique de ce verbe, sur le modèle du français « batifoler » : le nouveau sens que prend « *darniëgal* » n'est donc compréhensible que si l'on a connaissance du champ sémantique du verbe français correspondant. De même, le dernier hémistiche du dernier vers du troisième sonnet (« *a roït vi digaball* ») est incompréhensible si l'on ne connaît pas le proverbe français cité par Furetière dans son dictionnaire (1690) : « On dit aussi, que des petites gens donnent un œuf pour avoir un bœuf, quand on fait de petits presents pour en attirer de plus gros. [...] On dit d'un avare, qu'il tondroit sur un œuf, qu'il ne donneroit pas un gros œuf pour un petit. » De plus, il n'est peut-être pas interdit de penser que Kerenveyer joue aussi sur l'homonymie entre le « *vi* » breton et le « vit » français.

Cette écriture introduit bien une certaine forme de distance formelle – « *Va douçz a responte d'am oll santimanchou* » se comprend peut-être mieux lorsqu'on connaît l'expression française visiblement calquée¹¹ –, en plus de la distance thématique induite nécessairement par la culture classique dont il émaille son œuvre. Ainsi, pour comprendre la chute du second sonnet, faut-il savoir que Charon est le

⁸ On trouve « *darnigeal* » et « *darniegeal* » dans le *Sacré collège de Jésus* de Julien Maunoir (1659) et « *darnigeal* » dans le dictionnaire de Grégoire de Rostrenen (1732).

⁹ Par exemple, voir les *Cantiquou spirituel*, Quimper, 1642. Gwennole Le Menn a réédité et traduit ce recueil de cantiques « composé par un Père de la Compagnie de Jésus » (Saint-Brieuc, Skol, 1997).

¹⁰ Par exemple, parmi les tragédies du XVIII^e siècle, voir Victor Tourneur, *Le mystère breton de saint Crépin et de saint Crépinien* (Paris, Honoré Champion, 1906).

¹¹ Et dont les exemples littéraires abondent : « Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie, / Il faut bien le payer de la même monnaie, / Répondre, comme on peut, à ses empressements, / Et rendre offre pour offre, et serments pour serments » (Molière, *Le Misanthrope*, I, 1, 1666).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

nocher infernal de la mythologie grecque et romaine qui accueillait les âmes des morts et leur faisait traverser l'Achéron au prix d'une obole.

Car, les sonnets de Kerenveyer finissent tous bel et bien par une pointe, qu'il était important de mettre en lumière et d'entendre.

Kerenveyer ne fait pas appel qu'à des figures de style : il convoque également des figures de savoir. Dans le cadre rhétorique façonné notamment par les jésuites¹² afin d'instruire, de plaire, de choquer ou d'émouvoir, toute idée se doit d'être liée à une figure – autrement dit, séduire sous les traits d'une figure touchante ou piquante. Dans le premier sonnet, on peut lire une parodie de l'épisode du livre de Daniel, qui met en présence Suzanne et les vieillards¹³. Mac'harit se baigne comme Suzanne – l'érotisation de cette scène biblique est devenue prégnante dans la peinture du temps¹⁴ –, elle fait sa mijaurée lorsqu'elle est surprise mais elle se révèle ne pas être aussi chaste que sa consœur de l'Ancien Testament : sur l'air du *tel est pris qui croyait prendre*¹⁵, le violeur nous apprend au dernier vers qu'il a attrapé la vérole – Mac'harit a donc les maux de la fin. Un des candidats a évoqué l'épisode de David, qui, depuis la terrasse de la maison du roi, voit la belle Bethsabée se baigner et parvient à coucher avec elle¹⁶ : si cet épisode biblique est la source du sonnet, la parodie est tout de même moins piquante. Dans le deuxième sonnet, le narrateur rencontre l'amour mais cet amour

meurt, qui le laisse abattu et désireux de la suivre dans la mort – on est subitement passé de la pornographie la plus crue au sentimentalisme larmoyant, ce qui est caractéristique de l'écriture licencieuse du temps¹⁷ et d'une forme d'humour qui nous échappe sans doute en partie. Dans le troisième sonnet, la vie et le vit reprennent le dessus et, afin de satisfaire son désir, il n'est que juste de payer : la « *fumellen* » dont parle Kerenveyer est peut-être une putain mais il n'en est pas moins vrai que c'est elle qui fixe les règles du jeu et du désir – elle a le dernier mot, dans tous les sens du terme. D'une certaine façon, c'est la cousine de Margot la ravaudeuse, l'héroïne d'un célèbre roman éponyme, écrit par Fougeret de Monbron et publié à Hambourg en 1750¹⁸. Les figures mises en œuvre par Kerenveyer laissent donc entendre à qui le veut, au cœur de la pointe, une morale qui n'est pas réellement celle professée par l'Église catholique du XVIII^e siècle. De la sorte, Kerenveyer fait sienne la rhétorique de son temps, abondamment illustrée dans la littérature religieuse ou dans les sermons : le Je de ces sonnets ne se plie pas seulement au désir et à ses fureurs, il les met en scène et en mots.

Ces sonnets sont l'expression profane d'une rhétorique européenne, religieuse ou libertine, qui circule en Basse-Bretagne sous des formes orales et écrites, en français et en breton – la littérature bretonne du XVIII^e siècle, imprimée et manuscrite, est encore très largement méconnue.

¹² Voir François de Dainville, *L'éducation des jésuites (XVI^e-XVIII^e siècles)*, coll. 'le sens commun', Paris, Les éditions de Minuit, 1978 ; Marc-André Bernier, *Libertinage et figures du savoir. Rhétorique et roman libertin dans la France des Lumières (1734-1751)*, Québec/ Paris, Les Presses de l'Université Laval/L'Harmattan, 2001.

¹³ Voir *Historia Susannae / Suzanne et le jugement de Daniel*, dans le livre de Daniel (XIII, 1-64).

¹⁴ Voir notamment les tableaux du Tintoret, qui mettent en valeur le corps de Suzanne et témoignent de cette érotisation du traitement de l'épisode.

¹⁵ « Et puis nous y pouvons apprendre, / Que tel est pris qui croyait prendre. » (Jean de La Fontaine, « Le Rat et l'Huître », *Fables*, VIII, 9, 1678).

¹⁶ Voir le deuxième livre de Samuel (XI, 1-5).

¹⁷ Voir Jean-Christophe Abramovici, « Les frontières du licite, l'obscénité », dans Jean-Charles Darmon et Michel Delon (dir.), *Histoire de la France littéraire. Classicismes XVII^e – XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2006, p. 435-452, plus particulièrement la p. 446.

¹⁸ Publié dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, édition établie sous la direction de Patrick Wald Lasowski, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2000.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Peut se poser alors une question : est-il possible de deviner, derrière les sonnets de Kerenveyer, des lecteurs potentiels ? Ces sonnets semblent bien relever d'une certaine forme de mondanité car, tout comme d'autres textes bretons du temps parvenus jusqu'à nous, ils contiennent des éléments de clôture et de connivence, et ils témoignent d'un ensemble de pratiques et de représentations qui nous obligent à remettre en cause un certain nombre d'idées reçues sur ce qu'écrire en breton au XVIII^e siècle voulait dire. Ces sonnets sont clos : ils ne sont pas compréhensibles sans clef et ils adoptent une forme très particulière de breton. Mais ils sont aussi la preuve d'une circulation des idées du temps dans une Basse-Bretagne qui n'est pas repliée sur elle-même, loin s'en faut.

Dans l'épilogue de son recueil, Kerenveyer s'adresse à une mystérieuse Fant et, en utilisant un alphabet crypté, il achève son recueil sur ce quatrain :

*receo va labovr Fant va dovs, evel
vn test evs va c'harantez, test mvt
péhñĩ ed hór bves, è zeomb svr
ne lakaĩ qvet an trovz.*

Ce témoin n'est pas resté muet et c'est heureux : il a encore bien des choses à nous apprendre.